



SAGE de la vallée de la Bresle

Stratégie

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - Préambule.....	13
1 Méthodologie adoptée pour la construction de la stratégie.....	14
1.1. Construction des variantes	14
1.2. Choix de la stratégie.....	15
2 La stratégie de la Bresle en synthèse : Les enjeux et leur interrelation.....	17
2.1. Enjeu n°1 : Préserver et améliorer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau	18
2.2. Enjeu n°2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques ...	20
2.3. Enjeu n°3 : Maîtriser le ruissellement et améliorer la prévention et la gestion des inondations.....	22
2.4. Enjeu n°4 : Garantir la distribution d'une eau de qualité potable	24
2.5. Interdépendance des enjeux	25
3 Leviers indispensables à l'atteinte des enjeux.....	26
3.1. Levier n°1 : développer la gouvernance, le portage partagé des projets du SAGE	26
3.2. Levier n°2 : améliorer et capitaliser la connaissance sur l'état des masses d'eau et des pressions.....	26
3.3. Levier n°3 : informer, sensibiliser et former aux enjeux de l'eau.....	27
PARTIE 2 - Déclinaison de la stratégie du SAGE de la vallée de la Bresle par enjeu... 28	
4 Enjeu n°1 : Préserver et améliorer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau	29
4.1. Objectif 1.1 : Améliorer la connaissance sur l'état qualitatif des masses d'eau	29
4.2. Objectif 1.2 : Connaître et diminuer les pressions d'origine agricole	30
4.3. Objectif 1.3 : Limiter le transfert de polluants et matière vers les masses d'eau par ruissellement	31
4.4. Objectif 1.4 : Connaître et diminuer les rejets issus des zones urbanisées	32
4.5. Objectif 1.5 : Connaître et diminuer les pressions issues des activités industrielles et artisanales	34
4.6. Objectif 1.6 : Améliorer la connaissance sur l'état et le fonctionnement quantitatif des masses d'eau	35
4.7. Objectif 1.7 : Améliorer la qualité de la masse d'eau côtière.....	36
4.8. Objectif 1.8 : Réduire la pression quantitative sur la ressource	37
4.9. Carte de synthèse : stratégie relative à l'enjeu 1	38

5	Enjeu n°2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques	39
5.1.	Objectif 2.1 : Structurer la maîtrise d’ouvrage des milieux aquatiques sur le bassin versant.....	39
5.2.	Objectif 2.2 : Améliorer la gestion des cours d'eau sur le bassin versant	40
5.3.	Objectif 2.3 : Restaurer les continuités écologiques transversales et longitudinales sur la Bresle et ses affluents	41
5.4.	Objectif 2.4 : Connaître, préserver et reconquérir les zones humides.....	42
5.5.	Objectif 2.5 : Développer les initiatives trames vertes et bleues	43
5.6.	Carte de synthèse : stratégie relative à l’enjeu 2	44
6	Enjeu n°3 : Maîtriser le ruissellement et améliorer la prévention et la gestion des inondations	45
6.1.	Objectif 3.1 : Connaître le risque érosion et le risque d'inondation par ruissellement	45
6.2.	Objectif 3.2 : Lutter contre les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement	46
6.3.	Objectif 3.3 : Limiter les apports par ruissellement issu des zones urbanisées.....	47
6.4.	Objectif 3.4: Connaître le risque inondation par débordement	48
6.5.	Objectif 3.5 : Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.....	49
6.6.	Objectif 3.6 : Développer la culture du risque inondation	50
6.7.	Carte de synthèse : stratégie relative à l’enjeu 3.....	51
7	Enjeu n°4 : Garantir la distribution d’une eau de qualité potable	52
7.1.	Objectif 4.1 : Optimisation de la gouvernance de l’eau.....	52
7.2.	Objectif 4.2 : Protéger les captages du bassin des pollutions diffuses, ponctuelles et accidentelles.....	53
7.3.	Objectif 4.3 : Sécuriser l'alimentation en eau potable.....	54
7.4.	Carte de synthèse : stratégie relative à l’enjeu 4.....	55
	PARTIE 3 - Évaluation économique du SAGE et répartition des efforts.....	56
8	Chiffrage de la stratégie	57
8.1.	Objectif	57
8.2.	Méthodologie	57
8.3.	Montant global de la stratégie et répartition par enjeu et objectifs	58
8.4.	Répartition de la stratégie par Maître d’ouvrage.....	59
	PARTIE 4 - Efficacité attendue de la Stratégie.....	61
9	Effets attendus par enjeu	62
9.1.	Effets attendus de la mise en œuvre de l’enjeu 1 « Préserver et améliorer l’état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau »	62
9.2.	Effets attendus de la mise en œuvre de l’enjeu 2 « Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques ».....	63

9.3.	Effets attendus de la mise en œuvre de l'enjeu 3 « Maîtriser le ruissellement et améliorer la prévention et la gestion des inondations »	64
9.4.	Effets attendus de la mise en œuvre de l'enjeu 4 « Garantir la distribution d'une eau de qualité potable ».....	64
10	Synthèse des effets attendus	66

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 :	Processus de construction des variantes	14
Figure 2 :	Effets positifs induits des enjeux les uns sur les autres	25
Figure 3 :	Répartition en montant total	59
Figure 4 :	Répartition en montant total sans les travaux de sécurisation	59
Figure 5 :	Évaluation des bénéfices attendus de l'enjeu n°1	63
Figure 6 :	Évaluation des bénéfices attendus de l'enjeu n°2	63
Figure 7 :	Évaluation des bénéfices attendus de l'enjeu n°3	64
Figure 8 :	Évaluation des bénéfices attendus de l'enjeu n°4	65

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Bilan des objectifs et actions par enjeu	17
Tableau 2 :	Récapitulatif des maîtres d'ouvrage et partenaires.....	60
Tableau 3 :	Amorce de l'évaluation environnementale pour les objectifs rattachés à l'enjeu 1.....	68
Tableau 4 :	Amorce de l'évaluation environnementale pour les objectifs rattachés à l'enjeu 2.....	69
Tableau 5 :	Amorce de l'évaluation environnementale pour les objectifs rattachés à l'enjeu 3.....	70
Tableau 6 :	Amorce de l'évaluation environnementale pour les objectifs rattachés à l'enjeu 4.....	71

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAPMA	Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
ADES	Accès aux données des eaux souterraines
AEAP / AESN	Agence de l'eau Artois Picardie / Agence de l'eau Seine-Normandie
AF(I)R	Association foncière (intercommunale) de remembrement
ANC	Assainissement non collectif
AOX	Composé organohalogéné adsorbable sur charbon actif
AREAS	Association régionale pour l'étude et l'amélioration des sols
ARS	Agence régionale de santé (ex-DDASS)
ASA	Association syndicale autorisée
BAC	Bassin d'alimentation de captage
Banque HYDRO	Base de données sur l'hydrométrie et l'hydrologie
BASIAS	Base de données sur les anciens sites industriels et activités de service
BASOL	Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BSS	Banque du sous-sol
BV	Bassin versant
CACG	Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne
CC	Carte communale
ComCom	Communauté de communes
CCI	Chambre de commerce et de l'industrie
CETMEF	Centre d'études techniques maritimes et fluviales
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CIPAN	Culture intermédiaire piège à nitrates
CLE	Commission locale de l'eau
CMA	Chambre de métiers et de l'artisanat
CNRM	Centre national de recherches météorologiques
CORPEN	Comité d'orientation pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
CR/DT	Comité régional/départemental du tourisme
CREN	Conservatoire régional d'espaces naturels
CSP	Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA au 1 ^{er} janvier 2008)
CSP – BD 76	CSP – Brigade départementale de la Seine-Maritime
DBO5	Demande biochimique d'oxygène en cinq jours
DCE	Directive cadre sur l'eau
DCO	Demande chimique en oxygène
DDT	Dichlorodiphényltrichloroéthane
DDT /	Direction départementale des territoires/
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DERU	Directive européenne sur l'assainissement des eaux résiduaires urbaines
DIREN	Direction régionale de l'environnement (devenue DREAL)
DISE /	Délégation interservices de l'eau /
DISEMA	Délégation interservices de l'eau et des milieux aquatiques
DPF	Domaine public fluvial
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DR/DASS	Direction régionale/départementale des affaires sanitaires et sociales (devenue ARS)
DR/DAF	Direction régionale/départementale de l'agriculture et de la forêt
DUP	Déclaration d'utilité publique
ECM / ECP	Eau claire météoritique / eau claire parasite
Eh	Équivalent-habitant
ENS	Espace naturel sensible
EPTB	Établissement public territorial de bassin
FDPMA	Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIP	Groupement d'intérêt piscicole
HAP	Hydrocarbure aromatique polycyclique
IBD	Indice biologique diatomées
IBGN	Indice biologique global normalisé
ICPE	Installation classée au titre de la protection de l'environnement
Ifremer	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IGN	Institut géographique national
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IOTA	Installation, ouvrage, travaux ou activité
IPR	Indice poisson rivière
LEMA	Loi sur l'eau et les milieux aquatiques
MAE	Mesures agri-environnementales
MES	Matières en suspension
METOX	Métaux et métalloïdes
MEDDTL	Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
MI	Matières inhibitrices
MIRSPAA	Mission interdépartementale pour le recyclage des sous-produits de l'assainissement en agriculture
MO	Matière oxydable
MOOX	Matières organiques et oxydables
MP	Matière phosphorée
MPMI	Micropolluant minéral
NGL / NO / NR	Azote global / azote organique-oxydé / azote réduit
NH ₄ ⁺	Ion ammonium
OHV	Composé organo-halogéné volatil
ONEMA	Office national pour l'eau et les milieux aquatiques
ONERC	Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique
OTSI	Office de tourisme - syndicat d'initiative
PAPI	Programme d'Action de Prévention des Inondations
PAOT	Programme d'actions opérationnel territorialisé
PCB	Polychlorobiphényle
PDPG	Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PMPOA	Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole
PNR	Parc naturel régional
POS	Plan d'occupation des sols
PPR / PPRI	Plan de prévention des risques / Plan de prévention du risque « inondation »
PT	Phosphore total
PTAP	Plan territorial d'actions prioritaires
Qm	Débit mensuel interannuel moyen
QMNA	Débit mensuel minimal de chaque année civile
RCO	Réseau de contrôle opérationnel
RCS	Réseau de contrôle de surveillance
REFMAR	Réseau de référence des observations marégraphiques
Réphy	Réseau de suivi du phytoplancton et des phycotoxines
RGA	Recensement général agricole
RHLN	Réseau hydrologique littoral normand
RHP	Réseau hydrobiologique et piscicole
ROCCH	Réseau d'observation de la contamination chimique du littoral
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SATEGE	Service d'assistance technique à la gestion des épandages
SATESE	Service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration
SAU	Surface agricole utile
SEQ	Système de l'évaluation de la qualité
SGEP	Schéma de gestion des eaux pluviales
SHOM	Service hydrographique et océanographique de la marine
SIAEP(A)	Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (et d'assainissement)

SIAHBVV	Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse
SIARL	Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la rivière du Liger
SMERABL	Syndicat mixte d'études et de réalisation de l'assainissement Bresle littoral
SPANC	Service public d'assainissement non collectif
STEP	Station d'épuration
UDI	Unité de distribution (d'eau potable)
UGB / UGB-N	Unité gros bétail / unité gros bétail nitrates
VCNn	Plus faible valeur des moyennes sur n débits moyens journaliers consécutifs
ZAR	Zone d'action renforcée
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt environnemental, faunistique et floristique
ZPS	Zone de protection spéciale
ZSC	Zone spéciale de conservation

EDITORIAL

Chers membres de la Commission Locale de l'Eau,

Il est de notre responsabilité à tous de définir un projet commun pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques de notre belle vallée de la Bresle. Telle est l'ambition de notre SAGE.

L'adoption du rapport de stratégie marque une étape importante dans l'élaboration du SAGE. Elle est le fruit d'une concertation que j'ai souhaitée aussi large que possible.

Nos réflexions et nos décisions ne peuvent faire fi du contexte économique actuel. Toutefois, je crois sincèrement que celui-ci ne peut et ne doit pas conduire à un immobilisme de notre part. Lorsque le SAGE sera mis en œuvre, les actions seront priorisées et réalisées au regard des moyens financiers disponibles.

Ne nous privons pas aujourd'hui d'ambitions permettant la pérennisation des ressources et la conciliation des usages.

Jérôme BIGNON

Président de la CLE du SAGE de la vallée de la Bresle

PARTIE 1 - PRÉAMBULE

1

Méthodologie adoptée pour la construction de la stratégie

1.1. Construction des variantes

La phase « Variantes » a permis de proposer des scénarios alternatifs (ou variantes) au scénario d'évolution tendancielle. Ces scénarios sont des combinaisons de pistes d'actions à mettre en œuvre afin de garantir a minima l'atteinte du bon état des masses d'eau fixée par la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

Une importante concertation a été menée depuis mars 2013 pour construire ces variantes : 4 commissions thématiques et 2 réunions de travail ont ainsi été réalisées (Figure 1).

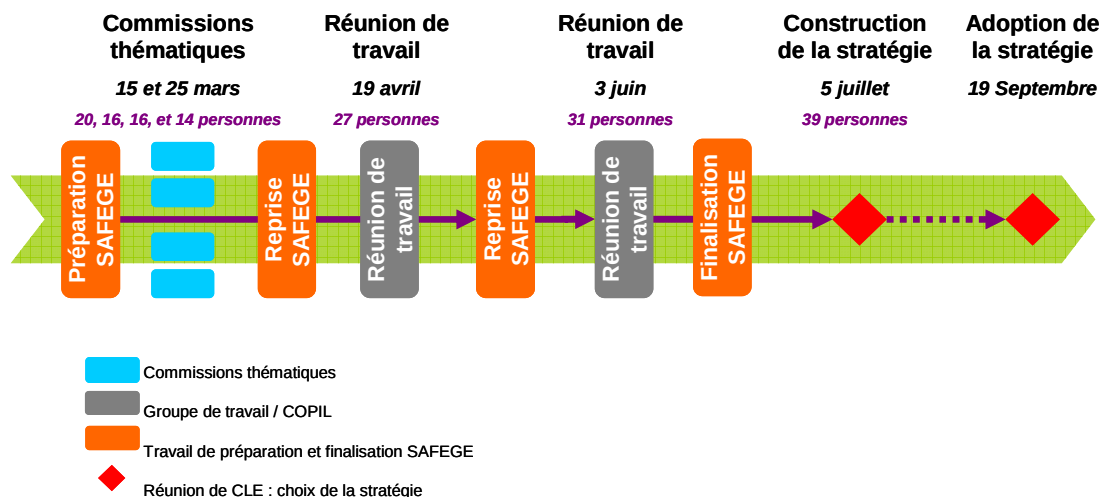


Figure 1 : Processus de construction des variantes

Pour chaque objectif, 3 scénarios alternatifs (ou variantes) ont été proposés :

- ✓ Un scénario 1 « socle » qui correspond aux actions minimales à mettre en œuvre pour atteindre le bon état des masses d'eau et répondre aux objectifs fixés par le SDAGE. Ce scénario socle décline ainsi tout particulièrement les dispositions du SDAGE adaptées au territoire, ainsi que les actions prioritaires visées par l'agence de l'eau (PTAP 2013-2018) et par la Mission Interservices de l'Eau (DDTM – PAOT). Sont également faits dans ce scénario socle certains rappels réglementaires.
- ✓ Un scénario 2 « intermédiaire » qui intègre ce socle minimal mais propose des actions complémentaires ou une mise en œuvre plus large sur le territoire ;
- ✓ Un scénario 3 « ambitieux » qui intègre le scénario 2 et prévoit des actions encore plus ambitieuses pour le SAGE.

1.2. Choix de la stratégie

1.2.1.1. Mode opératoire en CLE du 5 juillet

La CLE s'est réunie le 5 juillet 2013 pour construire la stratégie avant la CLE d'adoption du 19 septembre 2013. Cette construction s'est appuyée sur les postulats suivants :

- ✓ Lors de la réunion de travail du 3 juin 2013, les membres de la CLE présents ont jugé cohérents les niveaux d'ambition attribués à chaque piste d'action, à quelques exceptions près. Les modifications de niveau d'ambition ont donc été effectuées à la marge.
- ✓ Les actions de niveau d'ambition 1 (scénario socle) correspondent aux actions devant être menées a minima pour atteindre le bon état des eaux. Elles ont ainsi été considérées comme devant intégrer a minima le SAGE.

Par conséquent, le pré-positionnement de la CLE lors de la réunion du 5 juillet a porté uniquement sur les actions de niveau d'ambition 2 et 3.

Pour faciliter ce pré-positionnement, les questions stratégiques auxquelles les membres de la CLE devaient répondre ont été clairement énoncées dans une **note préparatoire** mise à disposition une semaine auparavant.

Les membres de la CLE ont été invités à répondre sur **bulletin secret** (avis favorable, avis défavorable ou ne se prononce pas). S'en est suivi une analyse des votes par la structure porteuse du SAGE. Par souci de transparence, les **résultats du dépouillement** du vote sont annexés à ce rapport.

La démarche d'élaboration de la stratégie du SAGE a donc intégré une **très forte part de concertation** puisque :

- ✓ Les rapports de scénario tendanciel et de variantes ont été élaborés sur la base de commissions thématiques réunissant un grand nombre d'acteurs locaux. Le rapport de scénario tendanciel a été approuvé lors de la CLE du 9 avril 2013.
- ✓ Chaque disposition intégrant une variante a été analysée et débattue au cours d'une réunion de travail technique et d'une réunion de CLE (pour les dispositions de niveau d'ambition 2 et 3).
- ✓ Le présent document de synthèse de la Stratégie du SAGE sera analysé lors d'une CLE finale de validation.

Les « premières idées de règles » proposées dans le rapport de variantes ne sont pas évoquées dans ce rapport. Leur rédaction étant technique, elles seront travaillées ultérieurement dans le cadre des comités de rédaction du PAGD et du règlement.

1.2.1.2. Contenu du présent rapport

Ce rapport de Stratégie traduit le positionnement exprimé majoritairement par la CLE lors de la séance plénière du 5 juillet 2013 et intègre les demandes de reprises et de reformulation exprimées.

Il est construit en deux parties :

1. Cette partie **préambule** rappelant la méthodologie mise en œuvre pour aboutir à ce rapport de stratégie, les enjeux du SAGE et leurs relations, ainsi que les leviers indispensables à la mise en œuvre du SAGE.
2. Une deuxième partie où est **déclinée la stratégie par enjeu et objectif**. Cette partie est présentée sous forme de fiche par objectif, récapitulant :
 - ◆ le **scénario socle** et les précisions demandées par la CLE lors de la réunion du 5 juillet 2013 ;
 - ◆ le **choix de la CLE et sa justification** au regard du contexte spécifique de la Bresle et des enjeux du territoire ; Les résultats du pré-positionnement obtenu en CLE du 5 juillet 2013 sont fournis en annexe 2 ;
 - ◆ l'amorce de **l'évaluation environnementale** est proposée en annexe 1 ;
 - ◆ les **coûts de la mise en œuvre de la stratégie**. Ils sont calculés sur 10 ans et exprimés en euros hors taxes. Ces coûts correspondent à une estimation sur la base des éléments à disposition. Ils seront affinés lors de la rédaction du PAGD et du Règlement, mais surtout une fois les solutions proposées plus précisément définies et dimensionnées.¹

Le lien entre les questions stratégiques et le rapport de variantes (V3-septembre 2013) est effectué par un renvoi systématique aux numéros de pages et d'actions correspondant.

Une carte de synthèse est proposée par enjeu.

3. Une troisième partie est dédiée à **l'évaluation économique de la stratégie** ;
4. Une quatrième et dernière partie est dédiée aux **effets attendus par la mise en œuvre de cette stratégie** sur les masses d'eau, les usages et les compartiments de l'environnement.

¹ Il faut noter que les fiches présentant ci-après les choix de la CLE, contiennent également dans la ligne « coûts » une référence aux coûts induits par l'action ciblée, le cas échéant. Il ne s'agit pas de coûts directs de l'action mais des coûts qui sont associés aux conséquences de l'action. Par exemple : une action de communication incitant à réaliser des travaux, a son coût direct de mise en œuvre (communication) et des coûts induits représentés par les travaux eux-mêmes.

Seuls les coûts induits les plus évidents sont mentionnés.

2

La stratégie de la Bresle en synthèse : Les enjeux et leur interrelation

La stratégie du SAGE de la vallée de la Bresle s'organise autour de 4 enjeux qui ont été définis lors de la réunion de travail sur le diagnostic du 24 octobre 2012 et adoptés en CLE du 9 avril 2013. Suite à l'analyse des problèmes actuels, des causes identifiées et des craintes sur le devenir du territoire et des masses d'eau (évolution des pressions ou des facteurs aggravants) ont été définis les enjeux suivants :

- ✓ Préserver et améliorer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau ;
- ✓ Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques ;
- ✓ Maîtriser le ruissellement et améliorer la prévention et la gestion des inondations ;
- ✓ Garantir la distribution d'une eau de qualité potable.

Les enjeux ont été conçus pour couvrir l'ensemble des problématiques et les rassembler de manière cohérente. La définition des objectifs et des dispositions qui leur sont rattachés s'est toutefois faite en prenant en compte leurs interactions et synergies.

Les chapitres ci-dessous exposent pour chaque enjeu et de manière succincte les éléments qui y ont conduit.

Le dernier chapitre présente les relations identifiées entre les enjeux.

Tableau 1 : Bilan des objectifs et actions par enjeu

Enjeu	Objectifs	Actions	Dont			
			Connaissance	Communication / Sensibilisation	Organisationnelle	Opérationnelle
Enjeu 1	8	76	20	18	2	36
Enjeu 2	5	41	7	6	6	22
Enjeu 3	6	26	7	9	1	9
Enjeu 4	3	10	3	1	1	5

NB : L'ordre de présentation des enjeux ne traduit pas de hiérarchisation.

Les actions pourront être fusionnées pour aboutir à une unique ambition dans le cas où elles diffèrent de degré de mise en œuvre. Ainsi, le PAGD comportera nettement moins de 153 dispositions. Le nombre de dispositions n'est jamais intégralement figé après le choix de la stratégie. L'écriture du PAGD, la relecture juridique peuvent conduire à une fusion / simplification de certaines dispositions. Dans certains cas, le formalisme des comités de rédaction peut conduire à scinder deux propositions dans un souci de clarté. Par ailleurs, ce formalisme peut conduire à reformuler l'intitulé de certaines dispositions.

2.1. Enjeu n°1 : Préserver et améliorer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau

Le diagnostic et le scénario tendanciel ont mis en exergue les problématiques suivantes sur le territoire :

✓ Thématique connaissance

La connaissance de l'état des masses d'eau superficielle est perfectible : l'état écologique est mal connu avec un suivi irrégulier et incomplet des paramètres le définissant. Par ailleurs, l'hydromorphologie n'est pas prise en compte dans l'évaluation de l'état écologique.

L'état chimique est inconnu sur la Bresle en amont de Monchaux-Soreng. Il est incomplet sur la Vimeuse et le Liger (28 paramètres sur 41) et inconnu sur les autres affluents.

Le **lien nappe-rivière** n'a pas été étudié à ce jour. On ne peut donc pas évaluer fermement l'impact des projets actuels et futurs de prélèvements sur les milieux associés.

✓ Thématique érosion / ruissellement

L'érosion des sols est une problématique importante du territoire et pourrait perdurer sur les sous bassins versants prioritaires si rien n'est mis en œuvre. Il apparaît ainsi nécessaire de maintenir et mettre en place des ouvrages d'hydraulique douce et de sensibiliser le monde agricole à la thématique.

Par ailleurs, l'inventaire des **bétoires** est partiel : il ne couvre que la partie située en Seine Maritime.

✓ Thématique nitrates

Des dépassements du seuil de 37,5 mg/L concernant le paramètre **nitrates** sont observés sur de nombreux captages du bassin versant situés sur l'amont de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse. Le territoire est scindé en deux entre la partie située en Seine Maritime et Oise, classée en zone vulnérable aux nitrates, et la partie Somme qui ne l'est pas.

✓ Thématique pesticides

Les normes de potabilité concernant le paramètre **pesticide** ont été dépassées ponctuellement sur les captages de Lignières Châtelain, Hornoy le Bourg, Ramburelles, Vismes au Val, Saint Martin au Bosc, Vieux Rouen sur Bresle, Criquiers et Blargies.

- ♦ **Concernant l'usage agricole**, l'engagement du monde agricole est plutôt positif et va dans le sens d'une **diminution des pesticides par unité de surface**. Cependant, il n'est pas envisagé en tendanciel une amélioration significative des pratiques qui permettrait de contrebalancer l'augmentation envisagée des surfaces cultivées. Par ailleurs, **l'agriculture biologique** est très peu représentée sur le territoire par manque d'animation locale, de débouchés sur le bassin versant et car la conversion en agriculture biologique n'est jamais aisée en raison de la technicité à acquérir et des changements de pratiques à réaliser.
- ♦ **Concernant les autres usages**, les **départements** ont récemment arrêté d'utiliser des produits phytosanitaires sur les voies départementales. Certaines **communes** continuent cependant à utiliser ces produits. Par ailleurs, l'usage de la **SNCF** devrait rester constant et important.

✓ **Thématique assainissement**

Des efforts en **assainissement collectif** ont d'ores et déjà été réalisés avec la réhabilitation de plusieurs systèmes d'assainissement. Cependant, on déplore encore ponctuellement des dysfonctionnements, notamment des surcharges hydrauliques par temps de pluie.

Concernant le raccordement d'activités artisanales aux réseaux d'assainissement, un travail est mené en partenariat AESN / Chambre des métiers de l'artisanat / ADEME depuis 2007 sur les **métiers artisanaux à enjeu eau** pour diagnostiquer les établissements artisanaux et les mettre aux normes. Peu de stations d'épuration ont mis ou projettent de mettre en place des **conventions spéciales de déversement**. Or, des dysfonctionnements observés sont liés à ces déversements.

Les diagnostics et les réhabilitations des dispositifs **d'assainissement non collectif** avancent à rythme insuffisant (la LEMA imposait de réaliser l'ensemble des contrôles d'ici le 31 décembre 2012). Le taux de conformité des dispositifs de traitement, quand il est connu, est très faible (compris entre 9 et 63%). Les SPANC sont en place sur tout le territoire à l'exception de la communauté de communes de Blangy sur Bresle.

✓ **Thématique sites et sols pollués**

L'inventaire exhaustif des **friches** et de leur impact sur l'environnement fait défaut à ce jour, mais un inventaire des friches industrielles et de leur état est en cours par l'Établissement Public Foncier de Normandie, en lien avec la CCI Littoral Normand-Picard.

La stratégie du SAGE affirme un **besoin de préserver et d'améliorer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau**.

Les 8 objectifs rattachés à ce premier enjeu sont :

- ✓ Améliorer la connaissance sur l'état qualitatif des masses d'eau ;
- ✓ Connaître et diminuer les pressions d'origine agricole ;
- ✓ Limiter le transfert de polluants et matière vers les masses d'eau par ruissellement ;
- ✓ Connaître et diminuer les rejets issus des zones urbanisées ;
- ✓ Connaître et diminuer les pressions issues des activités industrielles et artisanales ;
- ✓ Améliorer la connaissance sur l'état et le fonctionnement quantitatif des masses d'eau ;
- ✓ Améliorer la qualité de la masse d'eau côtière ;
- ✓ Réduire la pression quantitative sur la ressource.

2.2. Enjeu n°2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

Le diagnostic et le scénario tendanciel ont mis en exergue les problématiques suivantes sur le territoire :

✓ Thématique rétablissement des continuités écologiques

La Bresle compte **247 ouvrages**, dont 35 identifiés comme prioritaires dans le cadre de la RCE et 50 ouvrages prioritaires pour l'anguille. Une grande partie de ces ouvrages est vétuste et n'a pas d'usage associé. Le traitement de ces ouvrages imposé par la réglementation demande un temps important pour trouver des solutions satisfaisant toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, on déplore de nombreuses **altérations hydromorphologiques** : plans d'eau liés à l'extraction de matériaux, merlons de curage, urbanisation, ripisylve inadaptée... Or une mauvaise qualité hydromorphologique est pénalisante pour l'atteinte du bon état écologique. Ce constat appelle une préservation des secteurs épargnés, et une restauration des secteurs altérés.

✓ Thématique maîtrise d'ouvrage des cours d'eau

5 acteurs détiennent la **compétence de gestion des cours d'eau** sur le bassin versant. Cependant, le syndicat du Liger est dans l'impasse et certains petits affluents sont orphelins de gestionnaires (Ru de Bouafles et Rieuse).

✓ Thématique gestion des cours d'eau

En matière de gestion, l'avancement PPRE est le suivant :

- ◆ Un PPRE a été rédigé sur le **Liger** mais n'est pas appliqué faute de gouvernance, mais aussi de moyens humains et financiers adéquats ;
- ◆ Un PPRE comprenant la rivière **Bresle** sur le linéaire géré par l'ASA et la Vimeuse a démarré en 2013 ;
- ◆ Les cours d'eau **amont** et les **cours d'eau orphelins** n'ont pas de PPRE.

✓ Thématique zones humides

Le rôle et les fonctionnalités des zones humides apparaissent **méconnues du grand public, des acteurs économiques, des collectivités**.

Les zones humides du territoire ont été inventoriées sur le bassin versant, mais leur **caractérisation** n'a pas été réalisée. Aucune hiérarchisation n'existe par conséquent.

Concernant les zones humides, on prévoit en tendanciel une possible baisse limitée de leur surface et potentiellement une modification de leur fonctionnalité et de leur répartition sur le territoire, d'où un besoin de les **protéger**. Cette protection peut passer par des démarches volontaires, l'établissement de servitudes, le classement dans les documents d'urbanisme (54% des communes en disposent) ou un classement de certaines zones en ZHIEP et ZSGE.

✓ Thématique trame verte et bleue

Le **SRCE** est en cours d'élaboration dans les régions de Picardie et de Haute Normandie. Il permettra une déclinaison au niveau local des trames.

La stratégie du SAGE affirme un **besoin de préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques** en réduisant les pressions sur ces milieux.

Cet enjeu se décline en six objectifs complémentaires :

- ✓ Structurer la maîtrise d'ouvrage des milieux aquatiques sur le bassin versant ;
- ✓ Améliorer la gestion des cours d'eau sur le bassin versant ;
- ✓ Restaurer les continuités écologiques transversales et longitudinales sur la Bresle et ses affluents ;
- ✓ Connaître, préserver et reconquérir les zones humides ;
- ✓ Développer les initiatives trames vertes et bleues.

2.3. Enjeu n°3 : Maîtriser le ruissellement et améliorer la prévention et la gestion des inondations

Le diagnostic et le scénario tendanciel ont mis en exergue les problématiques suivantes sur le territoire :

✓ Thématique érosion

L'aléa **érosion** a été étudié sur la partie haute-normande par le BRGM, mais la partie Somme n'est pas traitée de manière aussi fine et homogène. Toutefois, une dynamique est d'ores et déjà engagée sur le territoire au regard des données existantes et de la priorisation d'action par sous bassin versant réalisée par l'Institution interdépartementale de la Bresle constituant la feuille de route pour des études et des travaux. ,.

Le ruissellement risque d'augmenter du fait de la **modification de l'occupation des sols**, liée à la transition de prairies vers des cultures mais aussi à l'artificialisation des sols.

Concernant les **ouvrages d'hydraulique douce** (haie, mare, prairie...), les bases de données existantes ne sont pas harmonisées. Par ailleurs, les éléments du paysage jouant un rôle hydraulique sont peu protégés.

✓ Thématique ruissellement urbain

Seule une douzaine de communes sont concernées des **Schémas de Gestion des Eaux Pluviales** à ce jour. Il apparaît un besoin de mise en cohérence des échelles de réalisation des schémas de gestion des eaux pluviales et des études de bassin versant. Par ailleurs, on rencontre des difficultés pour financer les ouvrages d'hydraulique structurante préconisés dans ces études de bassins versants et un manque d'entretien des ouvrages existants.

La doctrine de Seine-Maritime préconise le respect de **débits de fuite par hectare aménagé** (seuils différents selon le type d'aménagement) mais ne s'applique pas sur l'ensemble du territoire.

✓ Thématique inondation

La **connaissance** du risque inondation est partielle car l'atlas de 2005 ne représente que les zones inondées sur la base d'événements passés (1995 et 2001).

Par ailleurs, il n'y a à ce jour aucun plan de **prévention du risque inondation** spécifique au bassin versant. Le seul plan de prévention est le PPRm sur les communes d'Eu, Le Tréport et Mers les Bains. On constate aujourd'hui des difficultés de financement ouvrages d'hydraulique structurante

A fortiori, aucun **plan de lutte contre les inondations** n'est en place. Les acteurs du bassin versant connaissent peu leur vulnérabilité vis-à-vis du risque inondation.

La stratégie du SAGE affirme un **besoin de protection des biens et des personnes, mais également d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux** par diminution de transfert des polluants. La stratégie comporte six axes de travail sur cet enjeu.

- ✓ Connaître le risque érosion et le risque d'inondation par ruissellement ;
- ✓ Lutter contre les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement ;

- ✓ Limiter les apports par ruissellement issu des zones urbanisées ;
- ✓ Connaître le risque inondation par débordement ;
- ✓ Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- ✓ Développer la culture du risque inondation.

2.4. Enjeu n°4 : Garantir la distribution d'une eau de qualité potable

Le diagnostic et le scénario tendanciel ont mis en exergue les problématiques suivantes sur le territoire :

✓ **Thématique gouvernance**

La compétence eau potable est partagée par 25 structures de gestion sur le territoire. La plupart de ces structures ont des moyens techniques et financiers limités ne permettant pas une gestion optimisée de la production et de la distribution. Les SDCI préconisent un certain nombre de **regroupements**, mais des incertitudes demeurent sur ceux qui seront préconisés à l'avenir.

✓ **Thématique protection de la ressource**

Des seuils opérationnels ont été définis sur le bassin Seine-Normandie à 75% des seuils fixés par la DCE. Des dépassements de ces seuils pour les paramètres pesticides et nitrates sont observés sur de nombreux captages du bassin versant, notamment à l'amont de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse.

Le Grenelle de l'environnement a identifié deux captages prioritaires sur le bassin versant de la Bresle, et le SDAGE en a identifié cinq complémentaires selon la qualité des eaux brutes par rapport aux seuils de vigilance et l'évolution des concentrations relevées. Ces **captages prioritaires** devraient faire l'objet d'un programme d'action. Par ailleurs, des **initiatives BAC** sont en cours sur le bassin versant : BAC de Guibermesnil et du Tronchoy (terminé), BAC de Monchaux-Soreng (terminé), BAC de Nesle Normandeuse (en émergence), BAC de Saint Martin au Bosc (en émergence).

✓ **Thématique sécurisation**

Au vu des problématiques qualitatives qui se posent localement et ponctuellement, un besoin de sécurisation de l'alimentation en eau potable ressort. En plus de solutions préventives (thématique protection), des **mesures curatives** sont à envisager pour garantir la distribution d'une eau de qualité potable : création d'interconnexions, station de traitement.

✓ **Thématique réseau**

Sur les territoires où ils ont pu être collectés, les **rendements** sont globalement bons et relativement stables ces dernières années, mais on déplore des valeurs en dessous des seuils réglementaires sur certains secteurs. Une amélioration des rendements des réseaux devrait être observée en tendanciel mais n'est pas garantie.

La CLE a choisi de placer la **garantie d'accès à une eau de qualité potable** pour chaque habitant du bassin versant comme un enjeu à part entière du SAGE. La stratégie du SAGE passe par l'accomplissement des objectifs suivants :

- ✓ Optimiser la maîtrise d'ouvrage de l'eau ;
- ✓ Protéger les captages du bassin des pollutions diffuses, ponctuelles et accidentelles ;
- ✓ Sécuriser l'alimentation en eau potable.

2.5. Interdépendance des enjeux

Le schéma ci-dessous synthétise les relations entre les enjeux identifiées dans la Stratégie.

Il expose comment la stratégie conçoit les effets positifs induits entre chaque enjeu dans une logique globale d'amélioration de l'état des masses d'eaux du bassin versant.

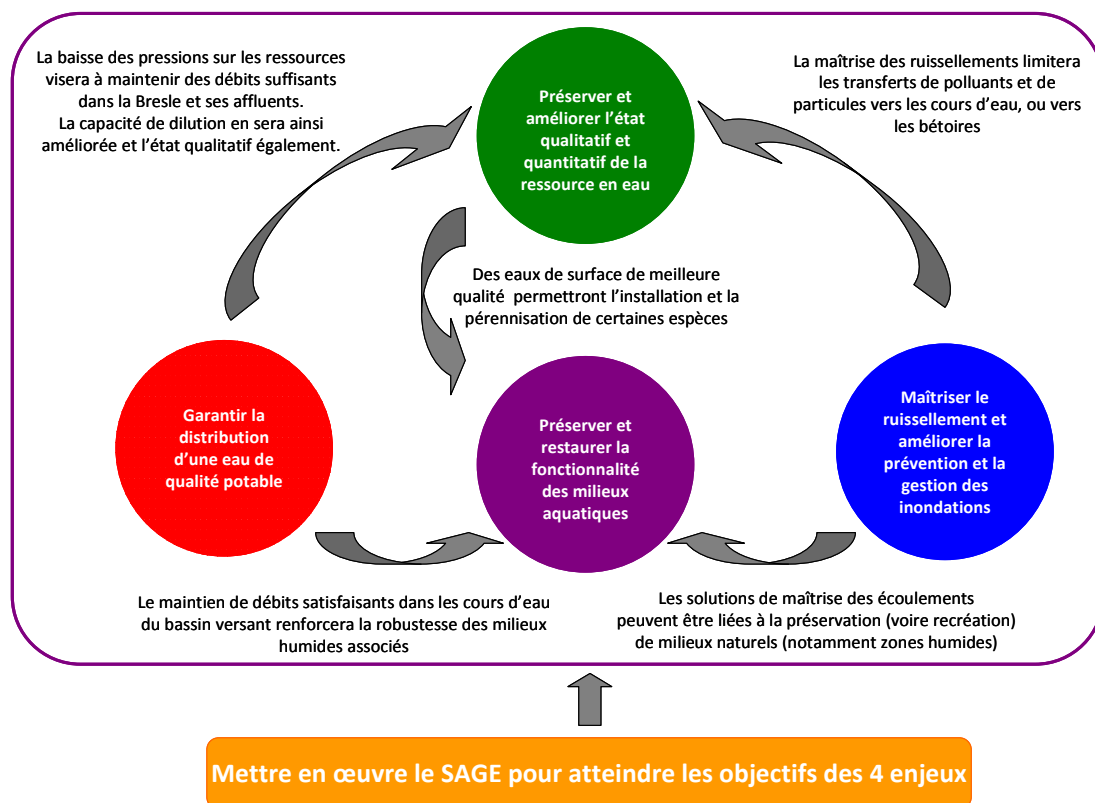


Figure 2 : Effets positifs induits des enjeux les uns sur les autres

3

Leviers indispensables à l'atteinte des enjeux

3.1. Levier n°1 : développer la gouvernance, le portage partagé des projets du SAGE

L'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau conduit à définir les politiques de gestion locale appropriées et **développer, renforcer, pérenniser la gouvernance** sur le territoire du SAGE. La protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles nécessite le développement de synergies entre tous les acteurs et le partage équitable et acceptable des efforts.

En particulier, la réussite du SAGE nécessite :

- ✓ une **maîtrise d'ouvrage** structurée, couvrant l'ensemble du territoire, et ayant des moyens humains et financiers suffisants pour ses missions ;
- ✓ dans le contexte interdépartemental et interrégional du bassin versant de la Bresle le développement d'une **synergie entre les services de l'État normands et picards** ;
- ✓ la **pérennité de sa structure porteuse** qui aura la charge d'animer, de réaliser, de suivre le SAGE et de porter certaines études ;
- ✓ **l'identification de cette structure porteuse et de ses compétences** par les autres acteurs du territoire par une communication efficace de sa part garante d'une sollicitation systématique ;
- ✓ le partage et l'échange de la connaissance et des démarches en cours entre les acteurs.

3.2. Levier n°2 : améliorer et capitaliser la connaissance sur l'état des masses d'eau et des pressions

Pour la réussite du SAGE, l'amélioration et la capitalisation d'une connaissance supplémentaire est indispensable pour :

- ✓ juger de l'état actuel et futur des masses d'eau de façon fiable ;
- ✓ comprendre l'ensemble des processus influant sur l'état des masses d'eau ;
- ✓ juger de **l'efficacité des actions** proposées sur le territoire, notamment via les indicateurs de suivi qui seront proposés action par action.

3.3. Levier n°3 : informer, sensibiliser et former aux enjeux de l'eau

La réussite du SAGE dépendant de l'implication d'un grand nombre d'acteurs sur le territoire, il apparaît indispensable de les informer, les former et les sensibiliser sur le SAGE et ses enjeux.

Il est en particulier nécessaire :

- ✓ **d'informer le grand public** notamment en **renforçant la pédagogie** sur l'eau et les milieux aquatiques associés ;
- ✓ de **sensibiliser** pour impulser un changement de pratiques plus respectueuses de l'eau et des milieux aquatiques (meilleure connaissance et appropriation du risque inondation, respect par les riverains d'un entretien raisonné des rivières, réduction des pollutions, économie d'eau...) ;
- ✓ de **valoriser les expériences** du bassin versant et d'autres territoires et de les enrichir des expériences menées sur d'autres territoires.

Ce levier d'information et de sensibilisation pourra passer par la mise en place d'un **observatoire de l'eau** où pourront être diffusées les données relatives à l'état des masses d'eau et des milieux aquatiques, aux pressions qui s'exercent, aux démarches mises en œuvre.

PARTIE 2 - DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE DU SAGE DE LA VALLÉE DE LA BRESLE PAR ENJEU

4

Enjeu n°1 : Préserver et améliorer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau

4.1. Objectif 1.1 : Améliorer la connaissance sur l'état qualitatif des masses d'eau

Scénario socle	Le scénario socle prévoit d'améliorer la fréquence et les paramètres suivis pour les masses d'eau de surface et souterraine. Il vise par ailleurs à délimiter l'ensemble des aires d'alimentation de captages (<i>pistes d'action 1, 3 et 4</i>).
Précisions demandées par la CLE	/
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs les ambitions suivantes : • Implanter de nouvelles stations de mesure des eaux superficielles et compléter le réseau de surveillance des eaux côtières. (<i>pistes d'action 2 et 5</i>) • Évaluer les rejets cumulés pour identifier les secteurs les plus vulnérables (<i>piste d'action 6</i>) Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	Aucune.
Justification des choix	L'amélioration de la connaissance sur les masses d'eau permettra de mieux cibler les actions sur le territoire, d'évaluer leurs effets et d'adapter les mesures au besoin. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 3.
Coûts sur 10 ans	Scénario socle : 681 000€ sur 10 ans Actions de niveau d'ambition supérieur retenues : 340 000€ sur 10 ans Total : 1 021 000€ sur 10 ans

4.2. Objectif 1.2 : Connaître et diminuer les pressions d'origine agricole

Scénario socle	Le scénario socle vise les aires d'alimentation des captages AEP ; il prévoit l'accentuation des efforts d'ores et déjà engagés par le monde agricole sur ces zones. Ce scénario vise par ailleurs le développement de l'agriculture biologique et le maintien de l'élevage pour limiter les intrants, ainsi que l'ouverture du territoire à de nouvelles MAEt (<i>pistes d'action 7, 8, 11 et 14 à 17</i>).
Précisions demandées par la CLE	/
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs les ambitions suivantes : • Encourager la mise en place des CIPAN sur l'ensemble de la partie Somme du bassin versant (<i>piste d'action 9</i>) • Encourager la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du bassin versant (<i>piste d'action 12</i>) • Inciter à la réalisation de bilans phosphorés dans le cadre d'analyses de sol sur l'ensemble du bassin versant (<i>piste d'action 13</i>) • Collecter les indices de fréquence de traitement sur l'ensemble du bassin versant (<i>piste d'action 10</i>) • Définir, dans la mesure du possible, un opérateur MAEt unique sur le bassin versant (<i>piste d'action 18</i>) Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	Aucune.
Justification des choix	Au vu de la dégradation des masses d'eau, notamment en pesticides et nitrates sur certains points de captage, et en phosphore et nitrates sur le Liger et la Vimeuse, la CLE a jugé nécessaire de réduire les intrants au delà des aires d'alimentation des captages, et de mieux les suivre. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 3.
Coûts sur 10 ans	Scénario socle : Temps d'animation Actions de niveau d'ambition supérieur retenues : 1 000 000 € sur 10 ans Coûts induits : toutes ces actions demandent un temps d'animation dans les organismes partenaires. Total : 1 000 000 € sur 10 ans

4.3. Objectif 1.3 : Limiter le transfert de polluants et matière vers les masses d'eau par ruissellement

Scénario socle	Le scénario socle prévoit de compléter l'inventaire des bétoires, et de réaffirmer l'interdiction de rejets d'eaux usées non traitées dans les puits, puisards et bétoires (<i>pistes d'action 19 et 23</i>)
Précisions demandées par la CLE	/
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs les ambitions suivantes : • Harmoniser les bases de données bétoires à l'échelle du bassin versant (<i>pistes d'action 20</i>) • Identifier les bétoires participant à la pollution des eaux souterraines par la mise en place de traçages et mettre en œuvre un programme de protection autour des bétoires problématiques (<i>pistes d'action 21 et 22</i>) Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	Aucune.
Justification des choix	Les bétoires ont été identifiées comme cause potentielle de la dégradation de certains captages du territoire dans le diagnostic, notamment concernant le paramètre turbidité. Néanmoins, la connaissance des bétoires et de leurs impacts sur les masses d'eau est partielle et le niveau de protection n'est pas homogène sur le bassin. La CLE a donc choisi de travailler davantage sur les bétoires dans un souci d'amélioration de la qualité des eaux souterraines. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 3.
Coûts sur 10 ans	Socle : 10 000€ sur 10 ans Actions de niveau d'ambition supérieur retenues : 2000€ + 10 000€ par bétoire, hors coût d'exploitation des pistes d'action 21 et 22.

4.4. Objectif 1.4 : Connaître et diminuer les rejets issus des zones urbanisées

Scénario socle	Le scénario socle prévoit d'agir auprès des collectivités, communes et particuliers pour réduire leur usage de produits phytosanitaires (<i>pistes d'action 25 et 26</i>). Concernant l'assainissement collectif, le scénario socle vise à réhabiliter des systèmes d'assainissement collectif non conformes, et de rappeler aux maîtres d'ouvrage l'obligation de réaliser leur schéma directeur d'assainissement. Concernant l'assainissement non collectif, le scénario socle prévoit de déterminer les dispositifs représentant un risque avéré de pollution de l'environnement ou pour la santé publique ; il prévoit de réhabiliter en priorité les dispositifs ANC situés en zone prioritaire. Il intègre par ailleurs des mesures de sensibilisation et d'information (<i>pistes d'action 28, 29, 31, 32, 37, 38, 39, 40 et 41</i>).
Précisions demandées par la CLE	La CLE a demandé d'intégrer la piste d'action n°39 au scénario socle, puisque la réglementation impose d'agir sur l'ensemble des dispositifs ANC. La CLE a insisté sur le fait que la piste d'action n°36 ne visait que les boues issues de stations d'épuration.
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs les ambitions suivantes : • Proposer d'étendre les dispositions de l'arrêté fossé de la Seine-Maritime à l'ensemble du bassin versant (<i>piste d'action 27</i>) • Réhabiliter l'ensemble des réseaux de collecte problématiques ciblés par les partenaires techniques (<i>pistes d'action 30 et 33</i>) • Encourager la mise en place d'un traitement du phosphore pour les nouvelles stations d'épuration et les mises aux normes (<i>piste d'action 34</i>) • Augmenter le suivi des systèmes de traitement qui dysfonctionnent (<i>piste d'action 35</i>) • Limiter les épandages de boues de STEP provenant de l'extérieur du bassin versant (<i>piste d'action 36</i>) • Accompagner et suivre l'étude de dépollution des sols pour l'ancien stockage de boues de la STEP de Blangy (<i>piste d'action 42</i>) Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	Aucune.
Justification des choix	Au vu des problématiques phosphore et nitrates, notamment sur le Liger, la CLE a choisi de réaffirmer le besoin de poursuivre les efforts en matière d'assainissement collectif. La CLE a affirmé sa volonté d'agir sur toutes les sources de pollution et de poursuivre les efforts sur l'assainissement pour réduire les concentrations des eaux superficielles et souterraines en nitrates et en phosphore, et diminuer la contamination bactériologique des eaux littorales. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 3.

Coûts sur 10 ans

Socle : 9 602 800€ sur 10 ans hors réhabilitation réseaux

Actions de niveau d'ambition supérieur retenues : 659 000€ sur 10 ans hors réhabilitation réseaux (*pistes d'action 29 et 30*) et réhabilitation des systèmes ANC (*pistes d'action 38 et 39*).

Total : 10 261 800€ sur 10 ans hors réhabilitation réseaux

4.5. Objectif 1.5 : Connaître et diminuer les pressions issues des activités industrielles et artisanales

Scénario socle	Le scénario socle prévoit de fournir aux gestionnaires de voies ferrées, de voiries et aux collectivités les données SIG afin qu'ils adaptent leur traitement en produits phytosanitaires (<i>piste d'action 44</i>). Il prévoit également de sensibiliser les communes à la signature de conventions avec les Chambres Régionales des métiers et de l'artisanat pour dynamiser et accélérer les diagnostics et les réhabilitations des établissements artisanaux (<i>pistes d'action 45 et 46</i>), Concernant les rejets d'activités, il incite à mettre en place des conventions de déversement, et de mettre aux normes les rejets industriels sur les communes du Tréport, Gamaches, Blangy sur Bresle (<i>pistes d'action 49 et 50</i>). Ce scénario socle cible en particulier la zone portuaire, en préconisant de maîtriser la gestion des eaux usées et pluviales dans le port, les rejets toxiques, et de mener une étude diagnostique des rejets et des impacts pour réaliser identifier les sources des pollutions relevées dans le port et proposer un programme d'actions adapté (<i>pistes d'action 51, 52 et 53</i>). Enfin, ce scénario prévoit de suivre puis diffuser l'inventaire des friches industrielles (<i>piste d'action 47</i>).
Précisions demandées par la CLE	/
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs l'ambition suivante : Réhabiliter les friches industrielles polluées prioritaires au vu de la menace vis-à-vis des masses d'eau (<i>piste d'action 48</i>) Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	Aucune.
Justification des choix	La pression foncière exercée sur les milieux naturels et les parcelles agricoles est localement forte, et les activités du territoire ont un besoin de foncier pour se développer. Malgré le coût de traitement des friches industrielles, la CLE a donc choisi de réaffirmer la possibilité de valorisation des friches existantes dans sa stratégie. La CLE ne veut pas se priver non plus d'une valorisation économique potentielle. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 3.
Coûts sur 10 ans	Socle : 50 000€ sur 10 ans Actions de niveau d'ambition supérieur retenues : coût variable mais très élevé Total : 50 000€ sur 10 ans, auquel s'ajoutent les coûts des pistes d'actions 46, 48 et 49 non chiffrables à ce stade.

4.6. Objectif 1.6 : Améliorer la connaissance sur l'état et le fonctionnement quantitatif des masses d'eau

Scénario socle	Le scénario socle prévoit la réalisation d'un suivi des débits et hauteurs d'eau sur l'amont du bassin versant (<i>pistes d'action 54 et 55</i>).
Précisions demandées par la CLE	La CLE a demandé des précisions concernant l'interdépendance des pistes d'actions dans cet objectif. Peut-on être, par exemple, favorable à la piste d'action 58 et défavorable à la piste d'action 56 sans que cela porte préjudice à la première ? Les pistes d'action indispensables en préalable ont été intégrées dans le scénario socle : les autres pistes d'actions sont indépendantes. Dans le cas particulier de la piste 58, le chiffrage de celle-ci contient les jaugeages spécifiques qui lui sont nécessaires. Elle peut s'affranchir de la 56 même si celle-ci en favorisait grandement les résultats.
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs les ambitions suivantes : • Étendre le suivi des débits et des hauteurs d'eau au Liger et à la Vimeuse et partager ces nouvelles données via la création d'une base de données (<i>pistes d'action 56 et 57</i>) • Réaliser une étude hydrogéologique sur les liens nappes-rivières (<i>piste d'action 58</i>) • Déterminer les débits minimums biologiques (<i>piste d'action 59</i>) • Recenser les prélèvements privés sur le bassin versant (<i>piste d'action 60</i>) Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	Aucune.
Justification des choix	La pression des prélèvements sur les milieux aquatiques en tête de bassin a été rapportée par les acteurs locaux, mais celle-ci n'a jamais été démontrée et aucune étude fine ne fait référence en termes de prélèvements admissibles. Au vu de cette lacune et de la richesse des milieux aquatiques de la Bresle, la CLE a donc choisi l'ambition maximale pour cet objectif. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 3.
Coûts sur 10 ans	Socle : 40 000 € ² sur 10 ans Actions de niveau d'ambition supérieur retenues : 279 000 € Total : 319 000€ sur 10 ans

² Ce chiffrage correspond à la mise en place d'un unique point de suivi à l'amont. Les autres points de suivi sont chiffrés dans les actions de niveau d'ambition supérieur.

4.7. Objectif 1.7 : Améliorer la qualité de la masse d'eau côtière

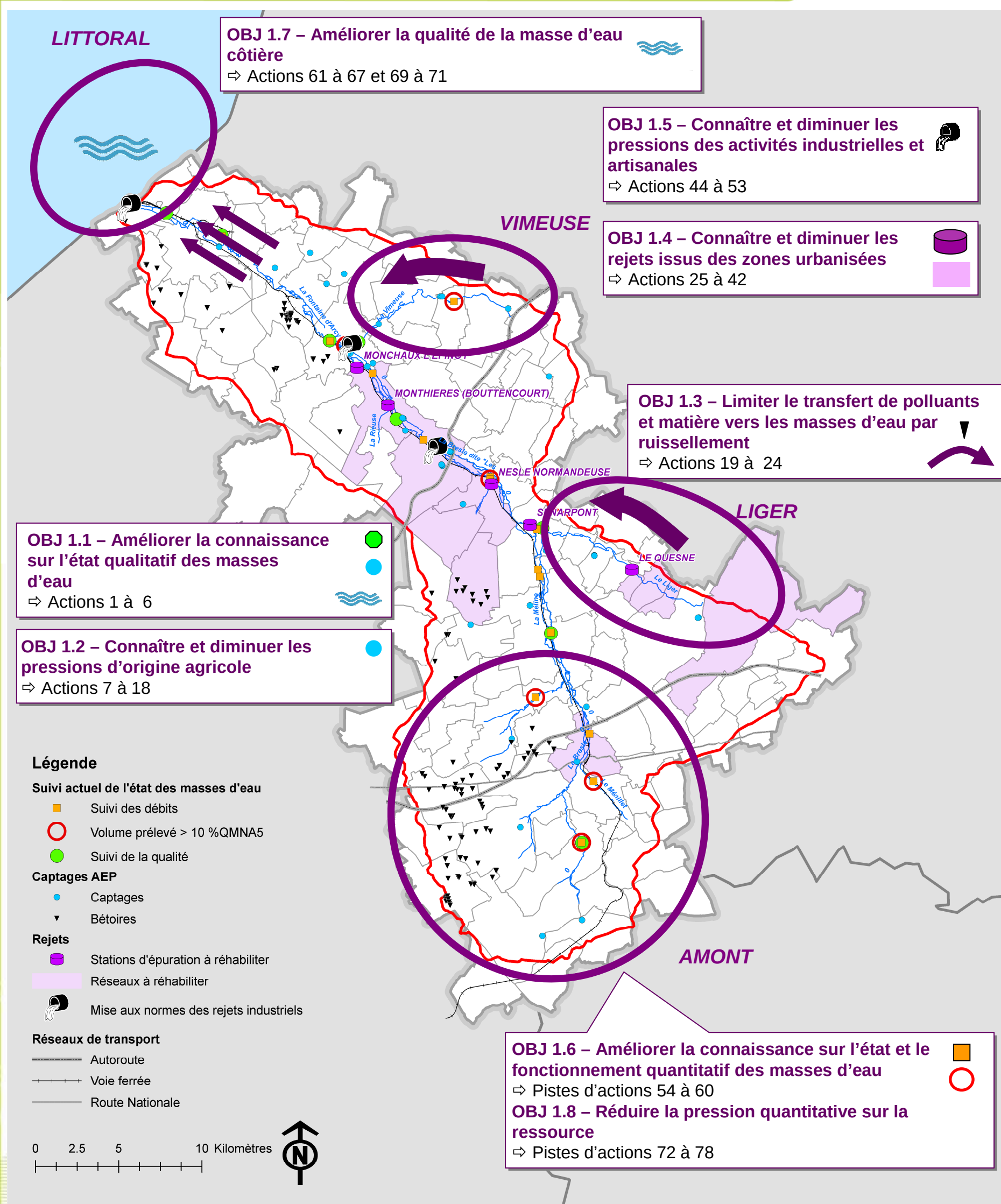
Scénario socle	Le scénario socle prévoit de mettre en place un syndicat mixte du littoral haut Normand et un comité de suivi des profils de vulnérabilité. Il prévoit également une mise à jour de ces profils, leur mise en application par les maîtres d'ouvrage compétents (<i>pistes d'action 61, 62, 63 et 65</i>) et leur animation (<i>piste d'action 66</i>). En termes de connaissance, il est prévu de renforcer la comparaison des résultats d'analyse des eaux littorales avec les eaux superficielles (<i>piste d'action 67</i>). Cette mesure est accompagnée d'actions de sensibilisation sur les liens terre-mer (<i>piste d'action 71</i>). Ce scénario socle tient compte de la convention OSPAR qui a pour ambition d'évaluer la qualité du milieu marin et de prévenir et de supprimer la pollution provenant de sources terrestres.
Précisions demandées par la CLE	La CLE a demandé des explications sur la piste d'action 68. L'émetteur de cette piste d'action étant absent, la CLE a demandé à ce que cette piste d'action soit retravaillée et précisée au cours du mois de juillet 2013. La piste d'action 68 est reformulée ainsi : « Étudier la possibilité de restaurer les flux biologiques, hydrauliques et sédimentaires au niveau de l'interface mer / rivière (étude coût bénéfice) » Elle sera de nouveau étudiée lors de la CLE du 19 septembre 2013.
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs les ambitions suivantes : • Identifier l'ensemble des sources de pollution (bactériologique et chimique) sur la frange littorale et réaliser un programme de mesures opérationnel en conséquence (<i>piste d'action 64</i>) • Connaître l'étendue du front de salinité dans les eaux souterraines actuel et futur (<i>pistes d'action 69 et 70</i>) • Étudier la possibilité de restaurer les flux biologiques, hydrauliques et sédimentaires au niveau de l'interface mer / rivière (étude coût bénéfice) ? (<i>piste d'action 68</i>) Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	Aucune.
Justification des choix	La masse d'eau côtière représente un enjeu majeur à la fois environnemental (parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, atteinte du bon état au titre de la DCE, directive cadre stratégie pour le milieu marin), mais aussi sanitaire (activité de baignade) et économique (tourisme, activité portuaire). au vue de l'activité de baignade qui y est pratiquée. Par ailleurs, la détermination du front salin répond à une amélioration de la connaissance de la masse d'eau souterraine sur la frange littorale (vocation alimentation en eau potable). Dans ce contexte, la CLE a choisi de retenir le scénario le plus ambitieux pour cet objectif. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 3.
Coûts sur 10 ans	Socle : 927 000 € sur 10 ans Actions de niveau d'ambition supérieur retenues : 55 000€ sur 10 ans Coûts induits : coûts de mise en œuvre des profils de vulnérabilité (<i>piste d'action 65</i>) Total : 982 000€ sur 10 ans et coûts induits de la piste d'action 65 (mise en œuvre des profils de vulnérabilité)

4.8. Objectif 1.8 : Réduire la pression quantitative sur la ressource

Scénario socle	Le scénario socle prévoit la réhabilitation des réseaux d'eau potable en mauvais état et la réalisation d'études d'incidence sur les milieux pour tout nouveau projet de prélèvement (<i>pistes d'action 72, 75 et 76</i>). Il prévoit par ailleurs d'inciter l'ensemble des usagers aux économies d'eau (<i>pistes d'action 77 et 78</i>).
Précisions demandées par la CLE	La CLE a proposé d'intégrer les pistes d'action 77 et 78 au scénario socle.
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs les ambitions suivantes : - Évaluer l'incidence sur les milieux des prélèvements actuels (<i>pistes d'action 73</i>) - Évaluer l'incidence sur les milieux d'une augmentation de débit prélevé restant inférieur au débit maximum défini par la DUP (<i>pistes d'action 74</i>) Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	Aucune.
Justification des choix	La pression des prélèvements sur les milieux aquatiques en tête de bassin a été reportée par les acteurs locaux, mais celle-ci n'a jamais été évaluée. Au vu de cette lacune, la CLE a choisi un scénario ambitieux pour cet objectif. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 3.
Coûts sur 10 ans	Socle : 266 000 € sur 10 ans Actions de niveau d'ambition supérieur retenues : 384 000€ hors réhabilitation réseaux. Total : 660 000€ sur 10 ans et coûts de la piste d'action 76 non chiffrable à ce stade.

Carte n°1 : Synthèse de l'enjeu 1

« Préserver et améliorer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau »



5

Enjeu n°2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

5.1. Objectif 2.1 : Structurer la maîtrise d'ouvrage des milieux aquatiques sur le bassin versant

Scénario socle	Le scénario socle prévoit de restaurer une maîtrise d'ouvrage efficace sur le Liger et de mettre en cohérence les actions des différentes maîtrises d'ouvrage sur l'ensemble du bassin versant (<i>pistes d'actions 79 et 82</i>).
Précisions demandées par la CLE	Lors de la réunion de CLE, il a été demandé de parler de maîtrise d'ouvrage et non de gouvernance. Par ailleurs, il a été jugé plus pertinent par la CLE de chercher les solutions optimales pour optimiser la maîtrise d'ouvrage rivière sur l'ensemble du bassin versant que de mettre en place une gouvernance globale à l'échelle du bassin versant, solution qui n'est peut être pas la plus adaptée (<i>piste d'action 83</i>).
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs les ambitions suivantes : • Instaurer une maîtrise d'ouvrage sur tous les cours d'eau du bassin versant (<i>pistes d'action 80 et 81</i>) • Chercher les solutions optimales pour optimiser la maîtrise d'ouvrage rivière sur l'ensemble du bassin versant (<i>piste d'action 83</i>) Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	Aucune.
Justification des choix	La mise en place, l'optimisation de la maîtrise d'ouvrage rivières à l'échelle du bassin versant et la cohérence des actions menées sont considérées par la CLE comme étant des conditions sine qua none à l'atteinte du bon état des eaux superficielles. Par conséquent, la CLE a choisi la variante la plus ambitieuse pour cet objectif. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 4.
Coûts sur 10 ans	Socle : 30 000 € sur 10 ans Actions de niveau d'ambition supérieur retenues : 10 000€ sur 10 ans Coûts induits : coûts induits liés à la restructuration / prise de compétences des structures actuelles pour toutes les pistes d'action Total : 40 000€ sur 10 ans et coûts induits.

5.2. Objectif 2.2 : Améliorer la gestion des cours d'eau sur le bassin versant

Scénario socle	Le scénario socle prévoit de mettre en place les indicateurs biologiques et en particulier piscicoles pour suivre les effets de la mise en œuvre du SAGE (<i>piste d'action 91</i>). Ce scénario vise à assurer la mise à disposition, l'harmonisation et le transfert de connaissance lors de l'état des lieux des PPRE, et de mettre en œuvre leurs programmes d'actions (<i>pistes d'action 85 et 86</i>). Il prévoit par ailleurs de communiquer auprès des maîtres d'ouvrage et des riverains des cours d'eau sur les bonnes pratiques de restauration et d'entretien (<i>piste d'action 87</i>). Enfin, il préconise d'éviter la plantation de peupliers à proximité immédiate du cours d'eau (<i>piste d'action 89</i>).
Précisions demandées par la CLE	Lors de la réunion du 5 juillet 2013, concernant la piste d'action n°90, initialement formulée comme suit « Lors de la révision des documents d'urbanisme, veiller à supprimer la protection des peupliers de haut jet quand ils sont proches des cours d'eau », la CLE a demandé à cibler plus spécifiquement les peupliers situés à proximité d'une zone humide ou d'un cours d'eau et à reformuler la piste d'action en conséquence.
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs les ambitions suivantes : • Réaliser un PPRE sur les secteurs orphelins (<i>piste d'action 84</i>) • Suivre et de lutter contre le concrétionnement calcaire (<i>piste d'action 88</i>) • Lors de la révision des documents d'urbanisme, veiller à supprimer la protection des peupliers de haut jet quand ils sont à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone humide (<i>piste d'action 90</i>) En tenant compte des précisions apportées, la CLE a retenu l'ensemble des variantes proposées pour cet objectif. Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	Aucune.
Justification des choix	L'atteinte du bon état de la Bresle et de ses affluents demande à travailler sur l'ensemble du réseau hydrographique du bassin versant. Dans ce contexte, la CLE a choisi de retenir toutes ces variantes, aboutissant au scénario le plus ambitieux pour cet objectif. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 4.
Coûts sur 10 ans	Socle : 2 250 000 € sur 10 ans Actions de niveau d'ambition supérieur retenues : 175 000€ (sur la base des structures existantes) et temps d'animation Total : 2 388 000€ sur 10 ans

5.3. Objectif 2.3 : Restaurer les continuités écologiques transversales et longitudinales sur la Bresle et ses affluents

Scénario socle	Le scénario socle prévoit de redynamiser les espaces les plus fonctionnels de la Bresle en les reconnectant entre eux (chevelu amont et espaces préservés du lit majeur). Il prévoit de traiter les ouvrages hydrauliques en lit mineur, comme l'imposent la réglementation et le SDAGE au travers des dispositions de l'orientation 16. Il prévoit également de rappeler aux riverains leurs règlements d'eau (<i>pistes d'action 92, 93, 95</i>). En lien avec les dispositions 2, 52 et 53 du SDAGE, il prévoit par ailleurs de rétablir un fonctionnement naturel des cours d'eau sur les tronçons où cela est possible, notamment en délimitant les espaces de mobilité et en identifiant les secteurs épargnés puis en restaurant, reconnectant, protégeant ces espaces et en supprimant les merlons de curage. Il cible en particulier les réservoirs biologiques comme le préconise le SDAGE dans sa disposition 66 (<i>pistes d'action 96 à 102</i>). Le scénario prévoit également de travailler sur la thématique des ballastières, comme le prévoit le SDAGE dans son orientation 21 en mettant en place un groupe de travail sur les ballastières, en évaluant leurs impacts et leur gestion dans le temps (<i>pistes d'action 104, 105 et 106</i>).
Précisions demandées par la CLE	/
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs les ambitions suivantes : • Accélérer la restauration de la continuité écologique en mettant en synergie les acteurs institutionnels (<i>piste d'action 94</i>) • Restaurer les zones de frayères potentielles devenues accessibles par le traitement des ouvrages (<i>piste d'action 103</i>) Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	Aucune.
Justification des choix	Pour garantir l'atteinte du bon état écologique, et l'atteinte des objectifs réglementaires ambitieux (rétablissement de la continuité écologique, plan anguille) pour la Bresle, la CLE a choisi un niveau d'ambition maximum pour cet objectif. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 4.
Coûts sur 10 ans	Socle : 9 411 000€ sur 10 ans Actions de niveau d'ambition supérieur retenues : 240 000€ sur 10 ans hors coûts des travaux non chiffrables à ce stade (<i>pistes d'action 97-100 et 105</i>) Coûts induits : piste d'action 97 Total : 9 651 000€ sur 10 ans auxquels s'ajoutent les coûts des travaux non chiffrés.

5.4. Objectif 2.4 : Connaître, préserver et reconquérir les zones humides

Scénario socle	Le scénario socle prévoit tout d'abord la création d'un comité de pilotage dédié à la thématique des zones humides rassemblant les parties prenantes du territoire. Il prévoit par ailleurs de communiquer sur ces zones auprès des collectivités et du grand public (<i>pistes d'action 107 et 108</i>). En termes de connaissance, le scénario socle prévoit de caractériser les zones humides inventoriées, de les prioriser en vue notamment de classer certaines d'entre elles (<i>pistes d'action 109, 113 et 114</i>). Par ailleurs, il prévoit d'élaborer un plan de gestion différencié à décliner selon les typologies rencontrées, et de protéger et gérer les zones humides sur la base du volontariat. Une restauration pilote est également prévue pour faire office d'exemple sur le territoire (<i>pistes d'action 110, 118, 119 et 120</i>).
Précisions demandées par la CLE	Les actions de niveau d'ambition supérieur sont considérées comme des outils que la CLE se donne pour atteindre l'objectif de préservation et de reconquête des zones humides. Lors de la réunion du 5 juillet, il a été précisé que : - les « anciennes zones humides » désignaient les zones humides qui par le passé avaient été fonctionnelles mais qui depuis avaient été fortement modifiées (remblaiement, importante modification de la circulation des eaux...) conduisant à une disparition des caractéristiques de zones humides. La piste d'action 112 ne vise ni les ballastières, ni les centres urbains. - l'intégration des zones humides du territoire aux ENS nécessite au préalable l'élaboration d'un plan de gestion des zones humides avec les départements - la piste d'action visant l'extension du périmètre NATURA 2000 ne vise pas l'extension à l'ensemble de l'enveloppe zones humides. Les secteurs « éligibles » doivent présenter les caractéristiques nécessaires pour intégrer ce zonage (espèces, habitats) et seront déterminés en concertation avec les acteurs du territoire.
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs les ambitions suivantes : • Protéger les zones humides du territoire via leur classement dans les documents d'urbanisme ou l'établissement de servitudes (<i>piste d'action 111</i>) • Mettre en place une politique d'acquisition et de préemption (<i>piste d'action 117</i>) • Identifier les zones humides non fonctionnelles qui ne font pas l'objet de contraintes urbaines pouvant être restaurées (<i>piste d'action 112</i>) Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	La CLE ne s'est pas fixée comme ambitions : • D'élaborer un plan de gestion des zones humides avec les départements pour ensuite adhérer à la politique ENS • D'étendre localement le périmètre Natura 2000 « Vallée de la Bresle » aux zones humides du territoire qui présenteraient les caractéristiques nécessaires pour intégrer ce zonage (espèces, habitats).

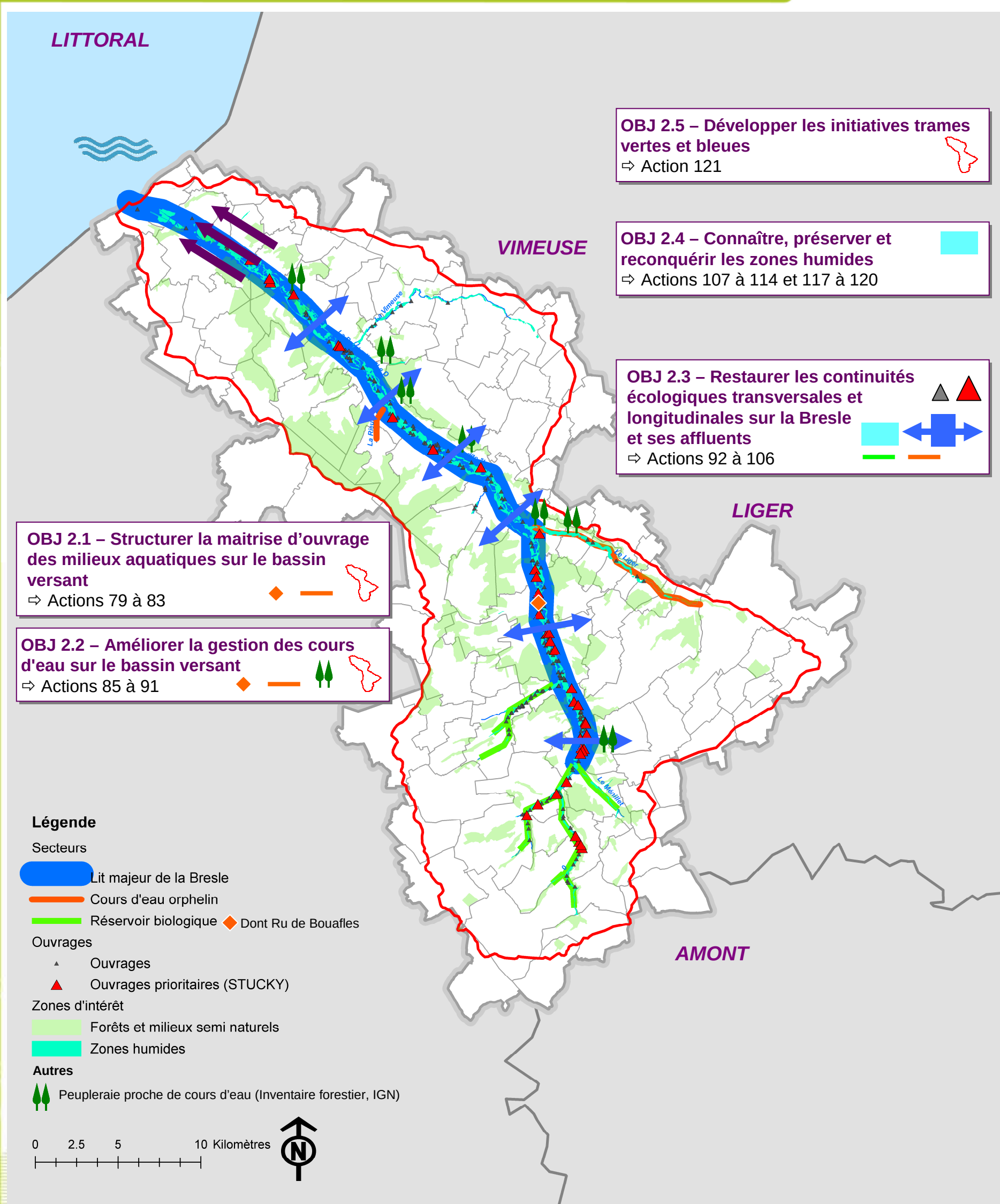
Justification des choix	Le diagnostic met en évidence un état de morcellement des zones humides sur le territoire, qui demande de mettre en œuvre une large palette d'outils de protection de ces zones. Par ailleurs, cet objectif concourt également à l'amélioration de l'état écologique des masses d'eau (enjeu 1), à la diminution du risque inondation (enjeu 3) par la préservation des fonctionnalités hydrauliques de ces zones, et à la préservation de la ressource en eau potable (enjeu 4). Au vu de ce constat et de l'efficacité attendue de cet objectif, la CLE a choisie une variante intermédiaire. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 4.
Coûts sur 10 ans	Socle : 126 000€ sur 10 ans et coûts induits Actions de niveau d'ambition supérieur retenues : 110 000€ sur 10 ans hors coûts travaux non chiffrables à ce stade (<i>pistes d'action 118 et 120</i>) Coûts induits : pistes d'action 110, 111, 113, 114 et 115). Total : 236 000€ sur 10 ans auxquels s'ajoutent les coûts induits et les coûts des travaux non chiffrés.

5.5. Objectif 2.5 : Développer les initiatives trames vertes et bleues

Scénario socle	Le scénario socle consiste à inciter les communes et les collectivités à décliner localement des projets liés à la trame verte et bleue en cohérence avec les schémas régionaux.
Précisions demandées par la CLE	/
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	Aucune variante n'est proposée pour cet objectif.
Alternatives non retenues	Aucune variante n'est proposée pour cet objectif.
Justification des choix	Aucune variante n'est proposée pour cet objectif. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 4.
Coûts sur 10 ans	Coûts induits : la déclinaison de la trame n'est pas connue à ce stade.

Carte n°2 : Synthèse de l'enjeu 2

« Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques »



6

Enjeu n°3 : Maîtriser le ruissellement et améliorer la prévention et la gestion des inondations

6.1. Objectif 3.1 : Connaître le risque érosion et le risque d'inondation par ruissellement

Scénario socle	Le scénario socle prévoit la mise à jour des bases de données recensant les ouvrages hydrauliques (<i>piste d'action 122</i>).
Précisions demandées par la CLE	La CLE a demandé à préciser et reformuler la piste d'action 124, initialement formulée comme suit «cartographier l'alea érosion sur la partie picarde du bassin versant ». Cette piste d'action a été reformulée ainsi : « Identifier les zones dans lesquelles l'érosion des sols agricoles peut créer des dommages importants en aval ou est de nature à compromettre l'atteinte du bon état pour délimiter des zones d'actions prioritaires », en lien avec l'article L211-3 du code de l'environnement, et l'article L114-1 du code rural et de la pêche maritime. La CLE devra se positionner sur cette piste d'action le 19 septembre 2013.
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs les ambitions suivantes : • Harmoniser les bases de données sur les ouvrages hydrauliques hors lit mineur (<i>piste d'action 123</i>) • Identifier les zones dans lesquelles l'érosion des sols agricoles peut créer des dommages importants en aval ou est de nature à compromettre l'atteinte du bon état pour délimiter des zones d'actions prioritaires ? (<i>piste d'action 124</i>) Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	Aucune.
Justification des choix	Le bassin versant est vulnérable au ruissellement et à l'érosion des sols, et ces phénomènes expliquent en partie les dégradations observées pour les paramètres nitrates, matières en suspension, pesticides notamment. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 5.
Coûts sur 10 ans	Socle : temps au sein de la structure porteuse Actions de niveau d'ambition supérieur : 50 000€ sur 10 ans Total : 50 000€ sur 10 ans et temps au sein de la structure porteuse

6.2. Objectif 3.2 : Lutter contre les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement

Scénario socle	Le scénario socle prévoit de sensibiliser les acteurs aux fonctions des ouvrages d'hydraulique douce. Il préconise leur maintien, via notamment leur classement dans les documents d'urbanisme, et leur mise en place (<i>pistes d'action 125, 127, 128, 130 et 131</i>). Il prévoit la poursuite des études de ruissellement par sous bassins versants et les travaux préconisés selon la feuille de route de l'EPTB (<i>piste d'action 126</i>). Enfin, il prévoit de rappeler aux structures compétentes la nécessité d'entretien des ouvrages d'hydraulique structurante (<i>piste d'action 132</i>).
Précisions demandées par la CLE	Lors de la réunion de CLE du 5 juillet, la piste d'action 129 a été reformulée ainsi : « Inciter les collectivités à réaliser des plans bocagers et / ou des achats fonciers pour préserver les éléments fixes jouant un rôle hydraulique ».
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs les ambitions suivantes : • Communiquer sur les bonnes pratiques de gestion forestière pour limiter l'érosion et le ruissellement (<i>piste d'action 133</i>) • Inciter les collectivités à réaliser des plans bocagers et / ou des achats fonciers pour préserver les éléments fixes jouant un rôle hydraulique (<i>piste d'action 129</i>) Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	Aucune.
Justification des choix	Le bassin versant est vulnérable au ruissellement et à l'érosion des sols, et ces phénomènes expliquent en partie les dégradations observées pour les paramètres nitrates, matières en suspension, pesticides notamment. La CLE a donc voulu intégrer l'ensemble des acteurs et des moyens d'agir dans sa stratégie. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 5.
Coûts sur 10 ans	Socle : 1.9 millions d'euros sur 10 ans Actions de niveau d'ambition supérieur retenues : 4000€ par plan bocager Coûts induits : pistes d'action 127-131 Total : 1.9 millions d'euros sur 10 ans auxquels d'ajoutent les coûts induits

6.3. Objectif 3.3 : Limiter les apports par ruissellement issu des zones urbanisées

Scénario socle	Le scénario socle prévoit d'inciter à réaliser des schémas de gestion des eaux pluviales à une échelle hydrographique pertinente et à les mettre en œuvre (<i>pistes d'action 135 et 136</i>). Il prévoit par ailleurs d'amorcer une réflexion sur le financement des ouvrages d'hydraulique structurante (<i>piste d'action 138</i>).
Précisions demandées par la CLE	/
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs les ambitions suivantes : • Harmoniser, à l'échelle du territoire, les cahiers des charges pour la réalisation des Schémas de Gestion des Eaux Pluviales (<i>piste d'action 134</i>) • En l'absence de schéma de gestion des eaux pluviales, étendre les préconisations valides pour la Seine-Maritime en termes de gestion des eaux pluviales à l'ensemble du bassin versant (<i>piste d'action 137</i>) Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	Aucune.
Justification des choix	La gestion du ruissellement urbain est une problématique ponctuelle mais importante sur le territoire. Dans l'optique d'améliorer l'état chimique des masses d'eau de surface, la CLE a choisi de conserver les variantes les plus ambitieuses pour cet objectif. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 5.
Coûts sur 10 ans	Socle : 485 000 € sur 10 ans hors coûts des travaux non chiffrables à ce stade (<i>piste d'action 136</i>) Actions de niveau d'ambition supérieur retenues : coûts induits (application des prescriptions) Total : 485 000€ sur 10 ans auxquels s'ajoutent les coûts des travaux non chiffrés.

6.4. Objectif 3.4: Connaître le risque inondation par débordement

Scénario socle	Le scénario socle prévoit de réaliser une étude hydraulique du bassin versant, de déterminer l'aléa inondation et les zones d'expansion de crue (<i>piste d'action 139</i>).
Précisions demandées par la CLE	/
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs les ambitions suivantes : D'identifier, dans le cadre de cette étude, les enjeux du territoire et les croiser avec l'aléa pour déterminer le risque associé, une stratégie de lutte contre les inondations, d'identifier les champs de crue potentiels et d'effectuer l'analyse coût bénéfice de cette stratégie (<i>pistes d'action 140 et 141</i>) La CLE a retenu l'ensemble des variantes proposées pour cet objectif, aboutissant à une unique disposition, plus ambitieuse. Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	Aucune.
Justification des choix	Au vu du manque de connaissance sur le risque d'inondation à l'échelle du bassin versant, il apparaissait nécessaire de se doter d'une étude caractérisant à minima l'aléa. Au delà du manque de connaissance sur l'aléa inondation sur le territoire, la CLE a choisi de se doter d'une étude plus détaillée analysant les enjeux et proposant une feuille de route <u>opérationnelle</u> pour lutter contre ce risque. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 5.
Coûts sur 10 ans	Socle : 60 000€ sur 10 ans Actions de niveau d'ambition supérieur retenues : 110 000€ sur 10 ans hors mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les inondations (non chiffrable à ce stade) Total : 170 000€ sur 10 ans hors mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les inondations non chiffrée

6.5. Objectif 3.5 : Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

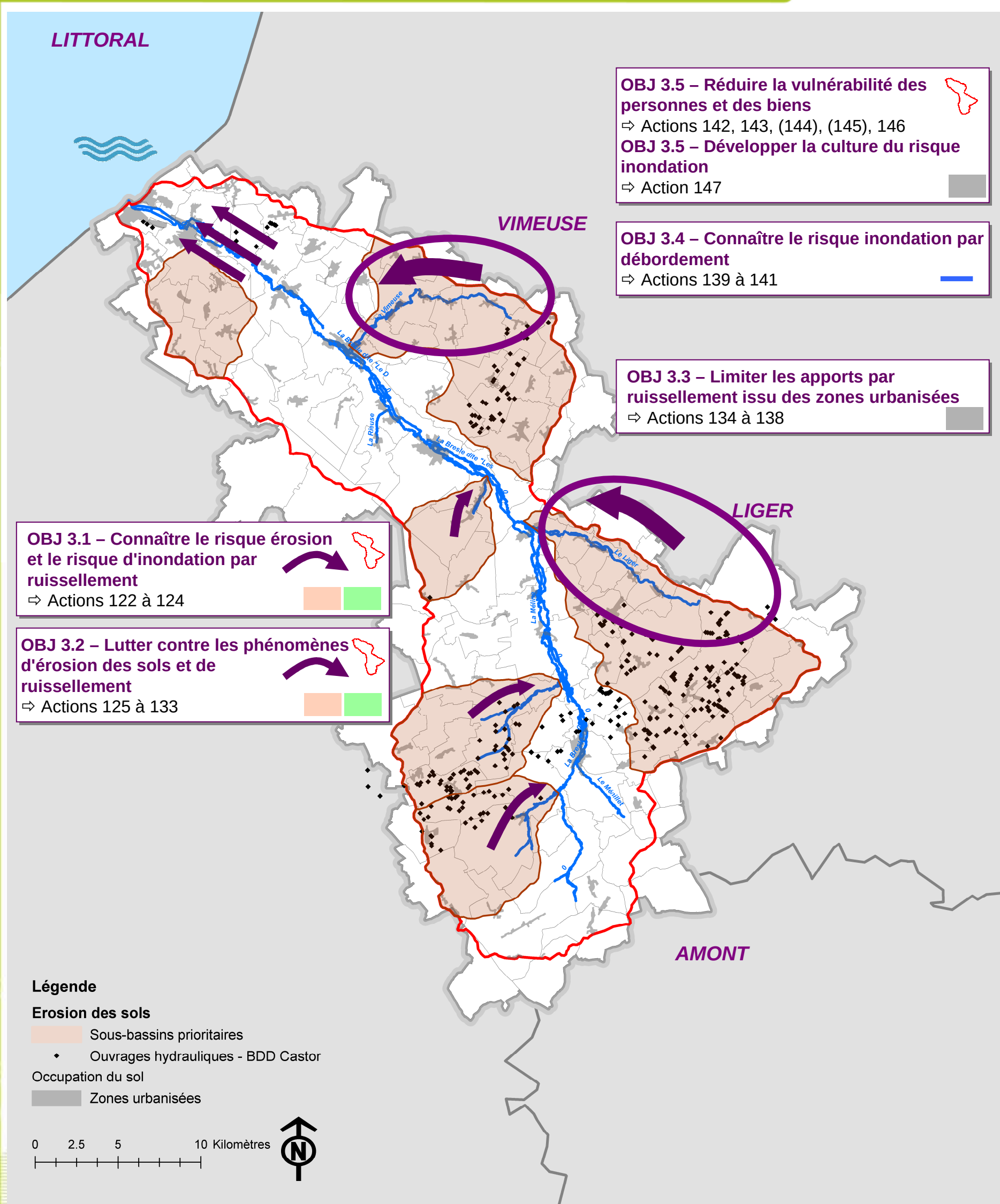
Scénario socle	Le scénario socle prévoit de faire respecter les mesures d'interdiction, les prescriptions et les recommandations du PPRm conformément à la réglementation. Par ailleurs, il prévoit de rétablir le fonctionnement des zones d'expansion de crue identifiée par l'étude hydraulique proposée en piste d'action 139 (<i>pistes d'action 142 et 146</i>).
Précisions demandées par la CLE	/
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs les ambitions suivantes : • Mettre en œuvre un système de surveillance et d'alerte des inondations (<i>pistes d'action 143 et 144</i>) • Inciter les riverains et les entreprises à évaluer la vulnérabilité de leurs établissements face aux inondations (<i>pistes d'action 145</i>) Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	/
Justification des choix	Le bassin versant de la Bresle a connu des inondations dans le passé et n'a pas de système d'alerte pour prévenir les populations. Par ailleurs, le lit majeur de la Bresle est fortement urbanisé, ce qui représente des enjeux humains et matériels. Dans ce contexte, la CLE a choisi les variantes ambitieuses pour cet objectif. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 5.
Coûts sur 10 ans	Socle : non chiffrable à ce stade (PPRm en cours) Actions de niveau d'ambition supérieur retenues : 22 000€ et 3 000€ par diagnostic (+148 000€) Coûts induits : les prescriptions et recommandations du PPRm ne sont pas connues donc non chiffrées (<i>piste d'action 146</i>) Total : 22 000 € et 3000€ par diagnostic (+148 000€) auxquels s'ajoutent les coûts induits.

6.6. Objectif 3.6 : Développer la culture du risque inondation

Scénario socle	Le scénario socle prévoit de sensibiliser les élus et la population au risque inondation, par exemple en mettant en place des repères de crues.
Précisions demandées par la CLE	/
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	Aucune variante n'a été proposée pour cet objectif.
Alternatives non retenues	Aucune variante n'a été proposée pour cet objectif.
Justification des choix	Aucune variante n'a été proposée pour cet objectif. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 5.
Coûts sur 10 ans	Socle et total : 600 € pour 5 repères de crue sur 10 ans

Carte n°3 : Synthèse de l'enjeu 3

« Maîtriser le ruissellement et améliorer la prévention et la gestion des inondations »



7

Enjeu n°4 : Garantir la distribution d'une eau de qualité potable

7.1. Objectif 4.1 : Optimisation de la gouvernance de l'eau

Scénario socle	Le scénario socle prévoit d'accompagner les regroupements des structures à compétence eau et assainissement (<i>piste d'action 148</i>).
Précisions demandées par la CLE	La CLE a demandé à reformuler la piste d'action 149, initialement formulée comme suit « Étudier à plus long terme la nécessité de nouveaux regroupements » devienne « Évaluer les effets des regroupements d'ores et déjà proposés pour alimenter la réflexion des services de l'État ».
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	Aucune action de niveau d'ambition supérieur n'a été retenue par la CLE. Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	La CLE ne s'est pas fixée comme ambition d'évaluer les effets des regroupements d'ores et déjà proposés pour alimenter la réflexion des services de l'État.
Justification des choix	La proposition de regroupements incombe aux services de l'État. De plus, la CLE a exprimé un besoin de temps pour la réorganisation des structures en place. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 6.
Coûts sur 10 ans	Socle et total : coûts de restructuration

7.2. Objectif 4.2 : Protéger les captages du bassin des pollutions diffuses, ponctuelles et accidentelles

Scénario socle	Le scénario socle réaffirme l'obligation de DUP (<i>pistes d'action 150 et 151</i>). Il prévoit par ailleurs de réaliser ou finaliser les études BAC en cours ou en émergence, et sur les captages classés prioritaires dans le SDAGE³, ainsi que la mise en œuvre de leur programme d'actions (<i>pistes d'action 152 et 156</i>).
Précisions demandées par la CLE	Il ne s'agit pas d'obliger la réalisation d'études BAC sur les captages de niveau 1 et 2. Le SAGE doit permettre de communiquer auprès des syndicats d'eau potable sur les tenants et les aboutissants des études BAC.
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs les ambitions suivantes : Élargir les démarches BAC aux captages de classe 2 (<i>piste d'action 153</i>) Le positionnement de la CLE est incohérent sur cet objectif, puisque les membres ont choisi d'élargir la démarche BAC aux captages de classe 1 et 2, ce qui revient à l'élargir sur tout le territoire, mais sur cette question son positionnement est clairement défavorable. La stratégie visera donc les captages de classe 2. Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	La CLE ne s'est pas fixé comme ambition d'élargir les démarches BAC aux captages de bonne qualité (captages classés 1 au SDAGE), soit à tous les captages du territoire.
Justification des choix	La CLE a choisi de cibler les captages du territoire classés 2, 3 ou 4 au SDAGE pour améliorer l'état de la masse d'eau et garantir l'alimentation en eau potable. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 6.
Coûts sur 10 ans	Étude BAC : 40 000€ / étude Mise en œuvre : 250 000€ / captage Socle : 1.5 à 4 millions d'euros sur 10 ans Actions de niveau d'ambition supérieur retenues : 2 à 6 millions sur 10 ans pour tous les captages visés Coûts induits : piste d'action 156 Total : 6 millions d'euros auxquels s'ajoutent les coûts induits.

³ Classement des captages selon le SDAGE Seine Normandie 2010-2015 (Source : PTAP 2013-2018) :

1	2	3	4
Inférieure ou égale à 50 % de la norme (seuil de vigilance)	Entre 50 % et 75 % de la norme		Supérieure à 75 % de la norme (seuil d'action renforcée)
<= 25 mg/l	25 mg/l < <= 37 mg/l		37 mg/l <
<= 0,05 µg/l	0,05 µg/l < <= 0,075 µg/l		0,075 µg/l <
<= 0,25 µg/l	0,25 µg/l < <= 0,375 µg/l		0,375 µg/l <
	Pas de hausse	Tendance à la hausse des concentrations	

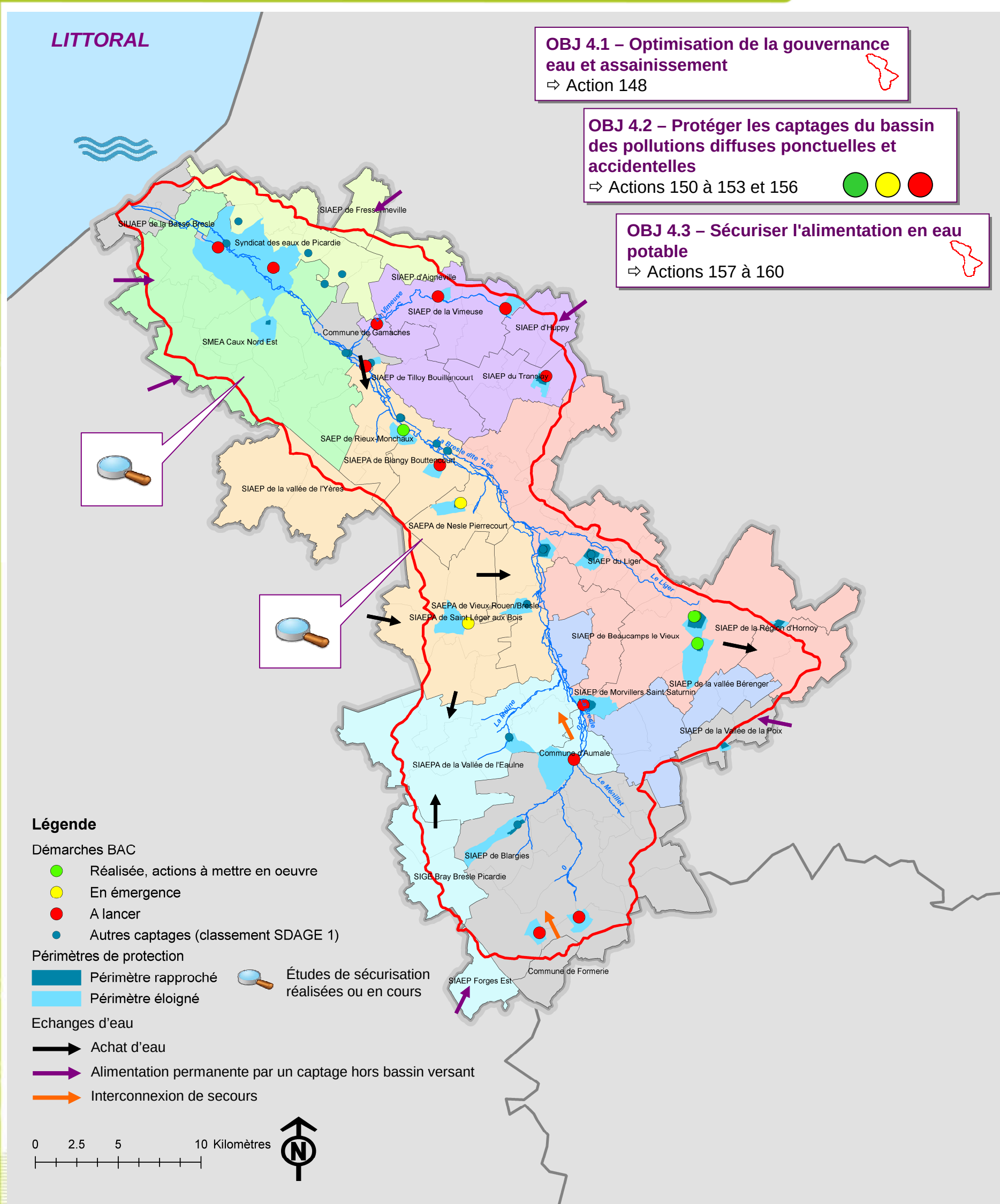
7.3. Objectif 4.3 : Sécuriser l'alimentation en eau potable

Scénario socle	Le scénario socle prévoit de réaliser les études de sécurisation de l'alimentation en eau potable nécessaires sur le bassin versant, et les travaux qui sont préconisés. Il incite à systématiquement coupler des actions préventives aux actions curatives concernant l'alimentation en eau potable (<i>pistes d'action 157, 158 et 160</i>).
Précisions demandées par la CLE	/
Actions de niveau d'ambition supérieur retenues par la CLE	La CLE se fixe par ailleurs les ambitions suivantes : Sécuriser l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du bassin versant (<i>piste d'action 159</i>) Les résultats du dépouillement sont disponibles en Annexe 2.
Alternatives non retenues	Aucune.
Justification des choix	Au vu des dégradations observées sur certains captages, il faut, en plus des mesures préventives (démarches BAC), mener des études curatives. La CLE a choisi la variante la plus ambitieuse pour garantir à tous l'alimentation en eau potable en situation de crise. L'amorce d'évaluation environnementale pour cet objectif est proposée en Annexe 1, Tableau 6.
Coûts sur 10 ans	Socle : 8 millions d'euros sur 10 ans Actions de niveau d'ambition supérieur retenues : 40 000 000€ sur 10 ans Total : 48 millions sur 10 ans⁴

⁴ Ces couts sont calculés sur 10 ans mais au vu de la lourdeur des travaux concernés, ils pourront s'étaler dans le temps. Le SAGE permettra d'amorcer la démarche de sécurisation qui devra se poursuivre à long terme.

Carte n°4 : Synthèse de l'enjeu 4

« Garantir la distribution d'une eau de qualité potable »



PARTIE 3 - ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DU SAGE ET RÉPARTITION DES EFFORTS

8

Chiffrage de la stratégie

8.1. Objectif

Le chiffrage présenté dans cette partie a les objectifs suivants :

- ✓ Rendre compte de l'effort global envisagé, ainsi que sa répartition entre les différents enjeux et objectifs,
- ✓ Permettre à tous les acteurs locaux de connaître les ordres de grandeurs des mesures à mettre en œuvre et des bénéfices attendus (en lien avec l'efficacité attendue des mesures)

8.2. Méthodologie

Afin d'évaluer le coût de la stratégie du SAGE, chaque disposition a été chiffrée en prenant en compte les investissements nécessaires, les coûts de fonctionnement et/ou les coûts de suivi et d'animation au sein de l'EPTB de la Bresle.

Le chiffrage s'effectue à partir d'un dimensionnement de l'action (nombre d'études, nombres de contrôles, surface ciblée, etc.). Ce dimensionnement est basé sur des données collectées auprès des acteurs du territoire, sur l'intensité de mise en œuvre pour une efficacité réelle. Les coûts unitaires sont issus de plusieurs retours d'expérience et/ou d'un dimensionnement par SAFEGE des temps (jours/homme) nécessaires à chaque mission.

L'évaluation du coût de la stratégie est effectuée pour 10 années. Ce calcul permet de prendre en compte le déploiement des actions sur un temps significatif, nécessaire à l'obtention et la constatation de résultats. Un chiffrage sur 10 années est cohérent avec le temps de mise en œuvre d'un SAGE (6 ans) et le temps nécessaire à sa révision (pendant lequel il continue de s'appliquer).

Ce chiffrage sera affiné lors de la rédaction du SAGE.

8.3. Montant global de la stratégie et répartition par enjeu et objectifs

Le tableau ci-dessous présente les montants globaux et répartis par enjeu et objectif :

Enjeu	Objectif	Coût estimatif de la stratégie sur 10 ans	Temps d'animation à l'EPTB (ETP/an)
E1	O1.1 - Améliorer la connaissance sur l'état qualitatif des masses d'eau	1 021 000 €	
	O1.2 - Connaître et diminuer les pressions d'origine agricole	1 000 000 €	
	O1.3 - Limiter le transfert de polluants et matière vers les masses d'eau par ruissellement	12 000 + 10 000€/bétail	
	O1.4 - Connaître et diminuer les rejets issus des zones urbanisées	10 261 800 €	
	O1.5 - Connaître et diminuer les pressions issues des activités industrielles et artisanales	50 000 €	
	O1.6 - Améliorer la connaissance sur l'état et le fonctionnement quantitatif des masses d'eau	319 000 €	
	O1.7 - Améliorer la qualité de la masse d'eau côtière	982 000 €	
	O1.8 - Réduire la pression quantitative sur la ressource	660 000 €	
Total E1		14 315 800 €	2.25
E2	O2.1 - Structurer la gouvernance des milieux aquatiques sur le bassin versant	40 000 €	
	O2.2 - Améliorer la gestion des cours d'eau sur le bassin versant	2 388 000 €	
	O2.3 - Restaurer les continuités écologiques transversales et longitudinales sur la Bresle et ses affluents	9 876 000 €	
	O2.4 - Connaître, préserver et reconquérir les zones humides	236 000 €	
	O2.5 - Développer les initiatives trames vertes et bleues	- €	
Total E2		12 540 000 €	1.25
E3	O3.1 - Connaître le risque érosion et le risque d'inondation par ruissellement	50 000 €	
	O3.2 - Lutter contre les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement	1 937 000 €	
	O3.3 - Limiter les apports par ruissellement issu des zones urbanisées	485 000 €	
	O3.4 - Connaître le risque inondation par débordement	170 000 €	
	O3.5 - Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens	22 000 € + 3000€/diagnostic (+148 000€)	
	O3.6 - Développer la culture du risque inondation	600 €	
Total E3		2 664 600 €	0.5
E4	O4.1 - Optimisation de la gouvernance eau et assainissement	- €	
	O4.2 - Protéger les captages du bassin des pollutions diffuses ponctuelles et accidentelles	6 020 000 €	
	O4.3 - Sécuriser l'alimentation en eau potable	48 060 000 €	
Total E4		54 080 000 €	0.25
Total		83 600 400 €	4.25⁵

⁵ L'EPTB compte aujourd'hui une animatrice SAGE, un animateur de bassin, un chargé de mission RCE, un animateur agricole et le Directeur de l'institution. La structure en place peut donc mener la stratégie choisie en l'état.

8.4. Répartition de la stratégie par Maître d'ouvrage

Le graphique suivant présente la répartition des investissements de la stratégie par typologie de Maître d'Ouvrage. Ce graphique est une répartition des montants uniquement, il ne présage pas du financement qui pourra être obtenu.

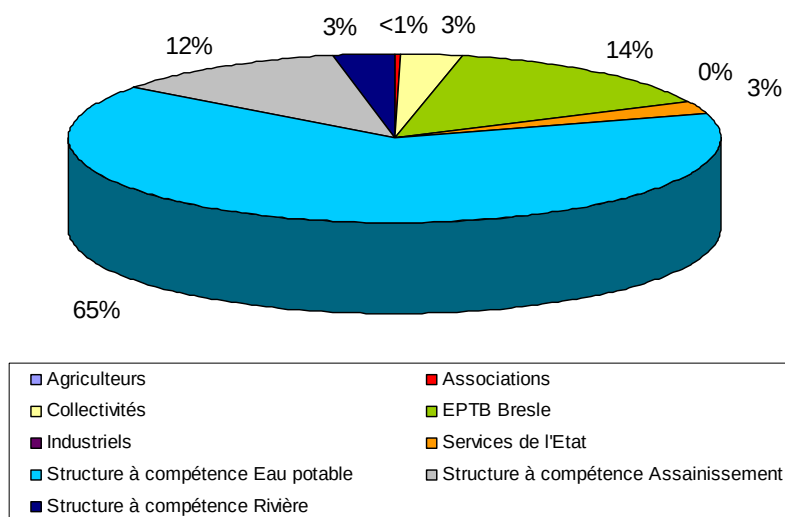


Figure 3 : Répartition en montant total

Si on tient compte des travaux de sécurisation qui s'avèrent lourds financièrement, on note une participation prépondérante des structures à compétence eau potable.

Si on retranche le montant correspondant, on retrouve un relatif équilibre de la stratégie avec une répartition d'environ 1/3 pour la structure porteuse, 1/3 pour les collectivités territoriales (Communes et groupements de communes), et le restant pour les usagers :

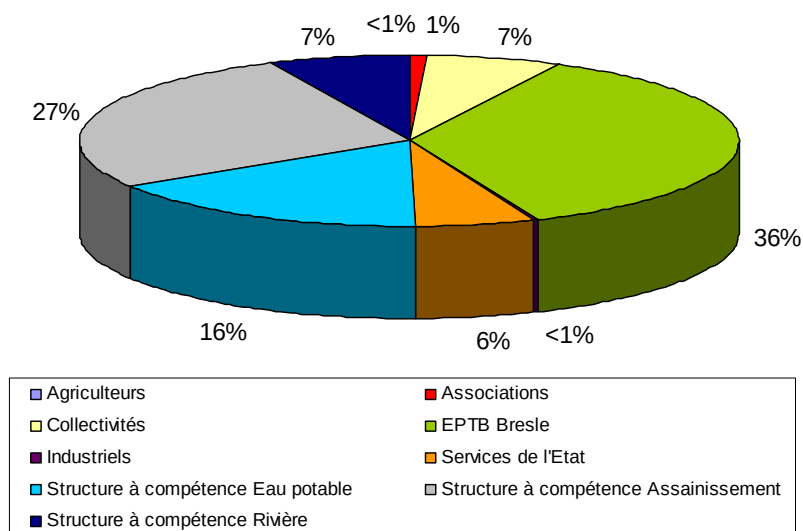


Figure 4 : Répartition en montant total sans les travaux de sécurisation

Les types de porteurs d'action et les acteurs impactés sont récapitulés dans les tableaux suivants.

Tableau 2 : Récapitulatif des maîtres d'ouvrage et partenaires

Enjeu	Objectif	Collectivité en aménagement	Structure compétente en assainissement	Structure compétence eau potable	Structure compétence rivière	Monde agricole	Industrie et artisanat	Association	Structure porteuse	Services de l'État ⁶
E1	O1.1 - Améliorer la connaissance sur l'état qualitatif des masses d'eau								●	●
	O1.2 - Connaître et diminuer les pressions d'origine agricole							●	●	
	O1.3 - Limiter le transfert de polluants et matière vers les masses d'eau par ruissellement		●	●				●	●	●
	O1.4 - Connaître et diminuer les rejets issus des zones urbanisées	●	●						●	●
	O1.5 - Connaître et diminuer les pressions issues des activités industrielles et artisanales	●	●				●		●	
	O1.6 - Améliorer la connaissance sur l'état et le fonctionnement quantitatif des masses d'eau								●	●
	O1.7 - Améliorer la qualité de la masse d'eau côtière	●						●	●	●
	O1.8 - Réduire la pression quantitative sur la ressource			●						
E2	O2.1 - Structurer la gouvernance des milieux aquatiques sur le bassin versant				●					●
	O2.2 - Améliorer la gestion des cours d'eau sur le bassin versant	●			●			●	●	
	O2.3 - Restaurer les continuités écologiques transversales et longitudinales sur la Bresle et ses affluents				●			●	●	●
	O2.4 - Connaître, préserver et reconquérir les zones humides	●							●	
	O2.5 - Développer les initiatives trames vertes et bleues									●
E3	O3.1 - Connaître le risque érosion et le risque d'inondation par ruissellement								●	
	O3.2 - Lutter contre les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement	●				●			●	
	O3.3 - Limiter les apports par ruissellement issu des zones urbanisées								●	●
	O3.4 - Connaître le risque inondation par débordement									●
	O3.5 - Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens	●					●			●
	O3.6 - Développer la culture du risque inondation									●
E4	O4.1 - Optimisation de la gouvernance eau et assainissement								●	●
	O4.2 - Protéger les captages du bassin des pollutions diffuses ponctuelles et accidentelles			●						
	O4.3 - Sécuriser l'alimentation en eau potable			●					●	

⁶ Les services de l'État sont amenés à piloter un certain nombre d'actions mais ne sont pas maîtres d'ouvrage.

PARTIE 4 - EFFICACITÉ ATTENDUE DE LA STRATÉGIE

9

Effets attendus par enjeu

Dans ce chapitre, l'évaluation des bénéfices attendus pour chaque enjeu du SAGE de la vallée de la Bresle est synthétisée au travers d'un graphique de type « radar » et respecte la trame suivante :

- ✓ effet/impact négatif : valeur -1
- ✓ effet/impact nul ou non significatif : valeur 0
- ✓ effet/impact positif faible : valeur 1
- ✓ effet/impact positif fort : valeur 2

Les bénéfices attendus pour chaque enjeu sont évalués selon leurs impacts sur les masses d'eau superficielles, souterraines et littorales, sur les compartiments de l'environnement pris en compte dans l'évaluation environnementale (cf. Annexe 1) et sur les usages.

9.1. Effets attendus de la mise en œuvre de l'enjeu 1 « Préserver et améliorer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau »

La stratégie du SAGE développée pour l'enjeu 1 aura un effet fortement bénéfique sur les masses d'eau souterraines, superficielles et côtières, avec une amélioration attendue de la qualité écologique, chimique et quantitative. Un effet très positif est également attendu sur la biodiversité.

En effet, la limitation des pollutions directes et indirectes vers les masses d'eau (objectifs 1.2 à 1.5 et 1.7) et la réduction des impacts quantitatifs sur les milieux (objectifs 1.6 et 1.8) devraient améliorer l'état des masses d'eau et préserver les milieux associés.

Trois usages seront potentiellement impactés négativement par la stratégie développée pour l'enjeu 1 : les activités agricoles (changements des pratiques...), industrielles et artisanales (efforts-investissements de traitement des pollutions...) et la gestion de l'assainissement sur le territoire, par la mise en œuvre des dispositions du SAGE rattachées respectivement aux objectifs 1.2 et 1.3, aux objectifs 1.5 et aux objectifs 1.4.

Globalement, les autres usages resteront peu impactés.

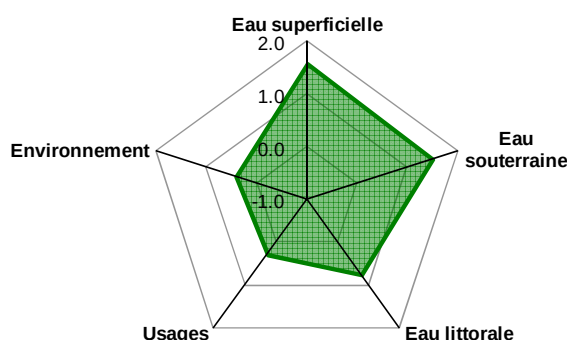


Figure 5 : Évaluation des bénéfices attendus de l'enjeu n°1

9.2. Effets attendus de la mise en œuvre de l'enjeu 2 « Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques »

La stratégie du SAGE développée pour l'enjeu 2 permettra de reconquérir la qualité des masses d'eau superficielles, avec une amélioration notable attendue de l'état écologique, chimique et hydromorphologique des cours d'eau, notamment par la mise en œuvre des actions rattachées aux objectifs 2.2, 2.3 et 2.4.

La qualité des masses d'eau souterraines sera, quant à elle, peu impactée par cet enjeu.

Les bénéfices attendus sur les compartiments de l'environnement concerneront particulièrement l'eau, le sol, la biodiversité et le paysage. L'effet sur ces compartiments sera fortement positif.

Globalement, la stratégie développée pour l'enjeu 2 aura peu d'impact sur les usages.

Néanmoins, des effets positifs pourront être obtenus pour les activités liées à l'eau potable par la déclinaison de l'objectif 2.4 et à la pêche par la déclinaison de l'ensemble de l'enjeu. A l'inverse des effets négatifs pourront être attendus sur les activités agricoles, certaines activités économiques et l'urbanisation du territoire qui pourront être contraints par la mise en œuvre des actions rattachées aux objectifs 2.3 et 2.4 (les effets négatifs sont toutefois mis en évidence principalement pour de futurs projets et non pour des activités actuelles).

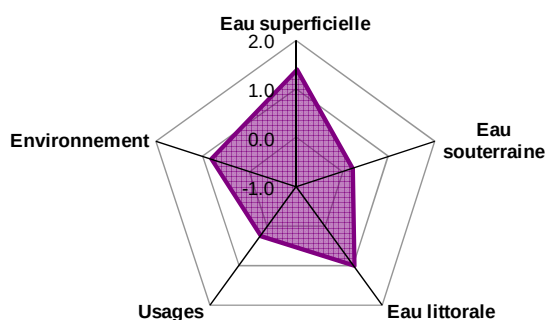


Figure 6 : Évaluation des bénéfices attendus de l'enjeu n°2

9.3. Effets attendus de la mise en œuvre de l'enjeu 3 « Maîtriser le ruissellement et améliorer la prévention et la gestion des inondations »

La stratégie du SAGE développée pour l'enjeu 3 a des **impacts positifs sur l'ensemble des thématiques**.

Tout d'abord, elle aura un **impact positif sur les masses d'eau** par la lutte contre l'érosion, le ruissellement agricole et urbain.

Un bénéfice important sera attendu sur la **santé humaine**, le niveau de **risque inondation** et pour le **sol**. Les autres compartiments de l'environnement resteront peu concernés par l'enjeu 3.

Globalement, les effets attendus sur **les usages seront positifs**. Des conséquences faiblement négatives pour être observées sur les activités économiques, sur l'urbanisation du territoire et les infrastructures par la mise en œuvre des actions rattachées à l'objectif 3.3 pouvant limiter le développement de ces usages.

Il s'agit néanmoins de l'enjeu qui a le plus d'impact positif sur les usages sur territoire, car les actions qu'il englobe ont pour objectif la protection des personnes, des biens et des activités sur le territoire.

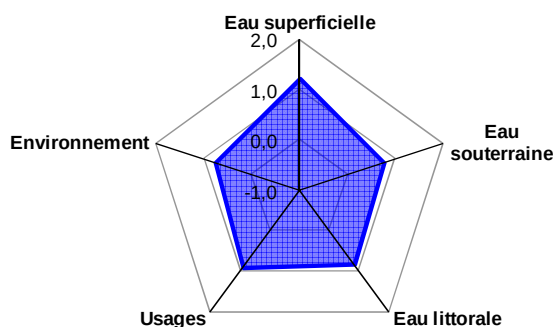


Figure 7 : Évaluation des bénéfices attendus de l'enjeu n°3

9.4. Effets attendus de la mise en œuvre de l'enjeu 4 « Garantir la distribution d'une eau de qualité potable »

La stratégie du SAGE développée pour l'enjeu 4 permettra de sécuriser l'alimentation en eau potable par des mesures préventives, notamment via la mise en œuvre d'études BAC, et curatives via la mise en place d'interconnexions.

Ces mesures préventives auront un impact positif majeur et direct sur la **qualité de la masse d'eau souterraine**, notamment aux points de captages du territoire.

En termes d'impact sur les **compartiments de l'environnement**, on peut s'attendre essentiellement à limiter la pollution des sols sur les aires d'alimentation des captages. L'effet sur ce compartiment sera fortement positif mais quasi nul sur les autres.

La stratégie du SAGE aura un impact très fortement positif sur **l'usage d'alimentation en eau potable** puisqu'elle permet d'améliorer la qualité des eaux brutes. A l'inverse des effets négatifs pourront être attendus sur les **activités agricoles et l'urbanisation du territoire**.

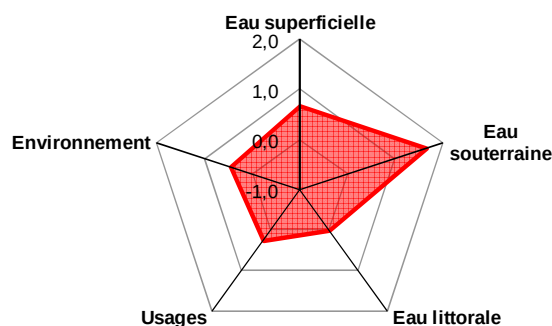


Figure 8 : Évaluation des bénéfices attendus de l'enjeu n°4

Synthèse des effets attendus du SAGE

